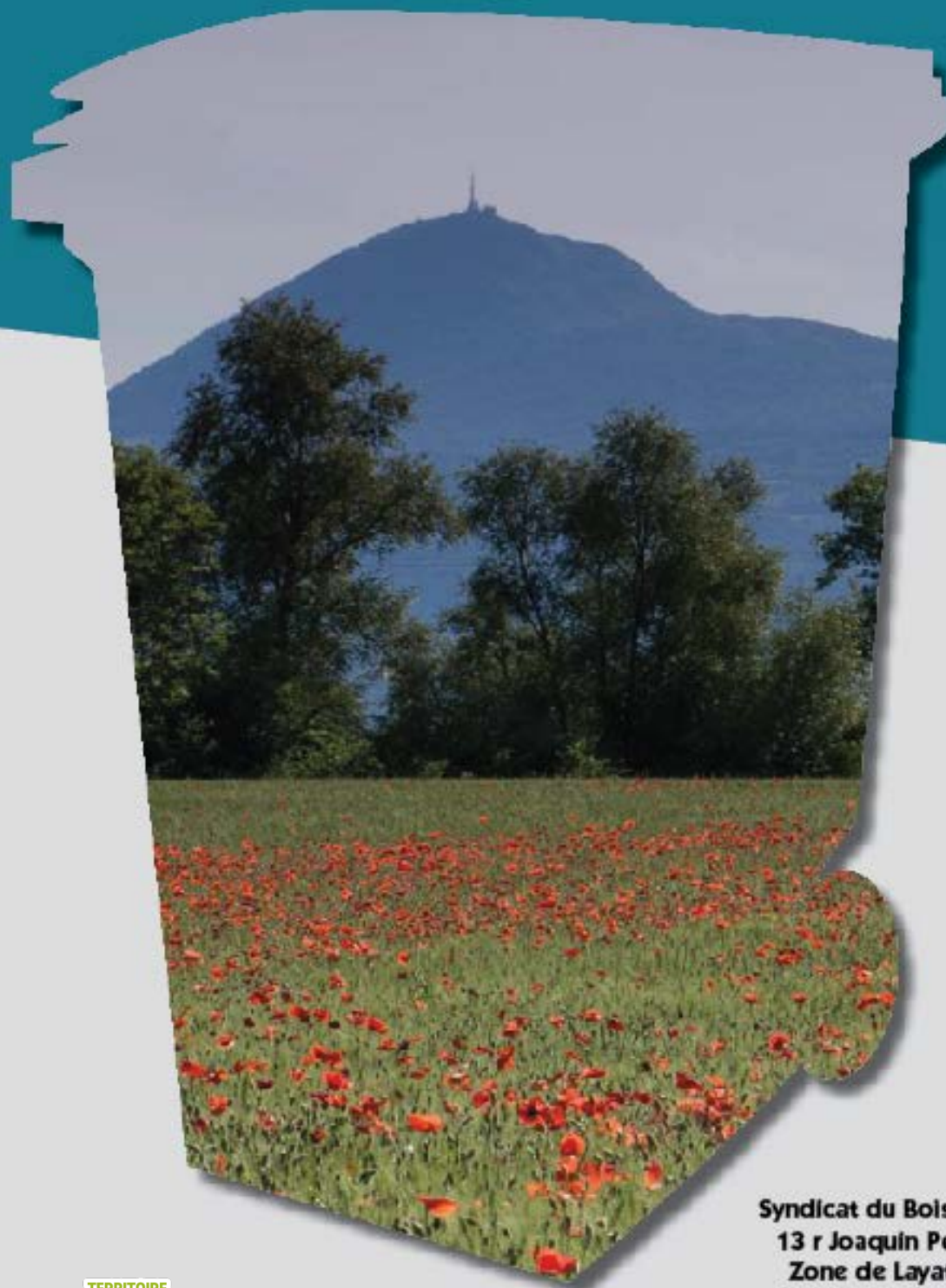


# RAPPORT ANNUEL 2017

## SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS



Syndicat du Bois de l'Aumône  
13 r Joaquin Perez Carretero  
Zone de Layat II - CS 10025  
63201 Riom Cedex

Tél. : 04 73 647 444 - [conseillusager@sba63.fr](mailto:conseillusager@sba63.fr) - [www.sba63.fr](http://www.sba63.fr)  
Président : Jean-Claude MOLINIER  
Directeur Général des Services : Laurent COUDUN



# Sommaire

ORGANISATION DU SERVICE DE GESTION DES DECHETS .....	5
1. <b>Carte d'identité du Syndicat et de son territoire</b> .....	5
2. <b>Compétences et fonctionnement</b> .....	6
Partie 1 - Indicateurs techniques .....	9
I. <b>Prévention des déchets</b> .....	9
1. <b>Description des actions d'économie circulaire (dont la prévention des déchets) et indicateurs associés</b> .....	9
2. <b>Indice de réduction des déchets par rapport à 2010</b> .....	11
II. <b>Collecte des déchets</b> .....	12
1. <b>Quantités collectées</b> .....	13
2. <b>La collecte des ordures ménagères et assimilées (OMA)</b> .....	14
3. <b>La collecte en déchèterie</b> .....	19
III. <b>Traitement des déchets</b> .....	26
1. <b>Nature des traitements et taux de valorisation</b> .....	26
2. <b>Localisation des unités de traitement existantes</b> .....	28
3. <b>Matières recyclées issues de la collecte sélective</b> .....	28
4. <b>Matières recyclées issues de l'incinération des ordures ménagères</b> .....	29
5. <b>Refus de tri</b> .....	30
IV. <b>Impact environnemental et sanitaire</b> .....	32
1. <b>Économies de ressources dues au recyclage des matériaux de CS</b> .....	32
2. <b>Consommation d'énergie</b> .....	33
3. <b>Suivis environnementaux du site du Bois de l'Aumône à Culhat</b> .....	34
V. <b>Ressources humaines du SBA</b> .....	35
1. <b>Description de l'emploi dans le syndicat</b> .....	35
2. <b>Perspectives d'évolution de l'emploi</b> .....	36
3. <b>Abstentéisme</b> .....	36
4. <b>Indicateurs liés aux accidents sur les installations</b> .....	37
VI. <b>Information, concertation et gouvernance</b> .....	38
Partie 2 - Indicateurs économiques et financiers.....	40
I. <b>Modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion des déchets</b> .....	40
II. <b>Budget, coût du service et financement</b> .....	42
1. <b>Montant annuel global des dépenses liées aux investissements</b> .....	42
2. <b>Charges du service public</b> .....	43
3. <b>Recettes du service public</b> .....	44
4. <b>Coût aidé</b> .....	49
5. <b>Contribution moyenne par habitant</b> .....	52
Partie 3 - Perspectives 2018.....	54
Lexique .....	60

# Préambule

Ce document est établi conformément aux articles D2224-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales, modifié par le décret n°2015-1827.

Ces textes stipulent que les collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ont l'obligation de présenter un « rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ».

Le décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015 a modifié le contenu minimal du rapport, en substitution au décret n°2000-404 du 11 mai 2000, qui définissait son contenu initial.

Le rapport représente pour la collectivité l'opportunité de présenter aux usagers les enjeux du dispositif de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés sur leur territoire.

Ce rapport annuel vise un double objectif :

- ▶ rassembler et mettre en perspective, dans une démarche de transparence, les données existantes sur le sujet ;
- ▶ permettre l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service et, ce faisant, favoriser la prise de conscience par les citoyens des enjeux de la prévention et du tri des déchets, mais aussi de l'économie circulaire et de leur propre rôle dans la gestion locale des déchets.

Enfin, il est indispensable de tenir compte des évolutions importantes que le secteur des déchets a connues ces dernières années, au premier rang desquelles :

- ▶ le développement des collectes séparées, la mise en place de nouvelles filières de gestion des déchets (filières à Responsabilité Élargie des Producteurs), la diversification et la modernisation des équipements ;
- ▶ la priorité donnée à la prévention des déchets et, plus récemment, à l'économie circulaire ;
- ▶ l'amélioration des outils de connaissance des coûts du service public de prévention et de gestion des déchets, permettant une analyse économique plus fine ;
- ▶ la prise de conscience accrue des impacts environnementaux, économiques, sociétaux et sanitaires de la gestion des déchets.

# RÉTROSPECTIVE 2017

27  
composteurs  
collectifs  
(communes,  
EHPAD,  
ESAT...)



Comptabilisation  
de la production  
de déchets de  
chaque foyer pour  
la TEOMi



Optimisation  
de la collecte  
=  
moins  
15 tournées.  
moins  
25 000km



Accompagnement des gros producteurs  
(Lycée Pierre-Joël BONTE et  
EHPAD de LEZOUX)

Réforme territoriale.  
7 EPCI.  
Élection de l'exécutif  
et du bureau



3027 élèves sensibilisés au tri  
et à la prévention des déchets.



Vote de la  
TEOM 2017,  
en baisse  
de 5%



Baisse des quantités  
de déchets collectés :  
-29kg par habitant  
entre 2015 et 2017.

# ORGANISATION DU SERVICE DE GESTION DES DECHETS

## 1. Carte d'identité du Syndicat et de son territoire

Le Syndicat du Bois de l'Aumône (SBA) a été créé par l'arrêté préfectoral du 17 décembre 1975 pour aider les communes à répondre à leurs obligations de traitement des déchets, compétence transférée par la loi du 15 juillet 1975.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, le Syndicat du Bois de l'Aumône regroupe 7 communautés de communes pour une superficie totale de 1 717 km<sup>2</sup>.

Le territoire se composait de 13 intercommunalités en 2016, ce nombre a diminué suite aux fusions de structures engagées dans le cadre du nouveau schéma départemental de coopération intercommunale, prévu par la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République).

131 communes font partie du SBA, représentant en 2017 une population municipale de 168 387 habitants, qui évolue d'environ 1% par an.

La population totale atteint pour sa part 172 449 habitants.

**Population municipale** : les personnes ayant leur résidence habituelle sur le territoire de la commune.

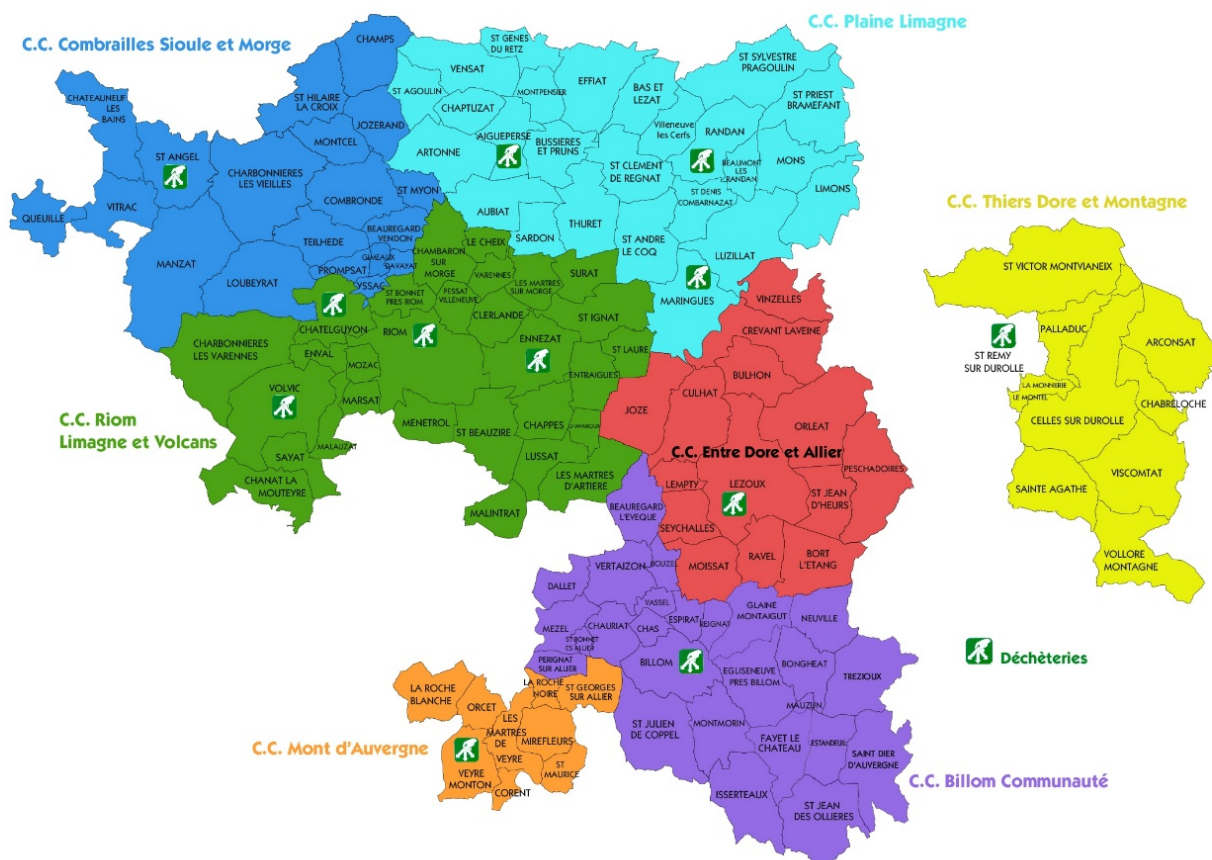
**Population comptée à part** : principalement les personnes vivant dans certaines collectivités (internats, casernes, hôpitaux, couvents, prisons...).

**Population totale** : somme des deux précédentes.

Dans la suite du document, les différentes données seront exprimées sur la base de la population municipale.

La liste des communes est détaillée en fin de rapport.





Carte du territoire 2017 du SBA

## 2. Compétences et fonctionnement

### 2.1. Compétences

Les communautés de communes adhérentes ont délégué au SBA leur compétence de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés.

Le syndicat assure donc la **collecte des déchets**, en points d'apport volontaire (PAV), en porte-à-porte (PAP) et en déchèterie.

La structure organise ensuite le **transport des déchets** collectés jusqu'aux différentes structures de traitement (pôle Vernéa, centre de tri, plateformes de compostage...).

La protection de l'environnement étant au cœur du projet de territoire du syndicat, le SBA mène tout au long de l'année de nombreuses actions de sensibilisation à la réduction et au tri des déchets.

L'intégralité de ces missions est réalisée en régie, c'est-à-dire uniquement par le personnel du SBA.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, le SBA, ainsi que les 8 autres syndicats de collecte de déchets du Puy-de-Dôme et du nord de la Haute-Loire, ont transféré leur compétence **traitement** au Valtom, qui gère également la partie du transport des déchets depuis ses propres quais de transfert.

## 2.2. Fonctionnement

Pour assurer son fonctionnement, le SBA est administré par un comité syndical composé de 131 membres délégués élus par leur communauté de commune d'origine, qui prend des délibérations.

La représentation des membres délégués au comité syndical est déterminée selon une clé de répartition prenant en compte l'importance respective de la population de chaque collectivité adhérente.

### Exécutif :

**Jean-Claude Molinier**, Président

**Guy Maillard**, Vice-Président, en charge du personnel et des finances

**Philippe Domas**, Vice-Président, en charge de la collecte

**Chantal Moulin**, Vice-Présidente, en charge de la communication et de l'éco-citoyenneté

**Lionel Chauvin**, Vice-Président, en charge des déchèteries et du transfert

**Thierry Roux**, Vice-Président, en charge de la relation avec l'utilisateur

Parmi les 131 délégués du comité syndical, est élu un Bureau, composé de 17 membres, pour toute la durée du mandat 2014-2020.

Afin de faciliter la gestion des structures intercommunales, le Président et le Bureau ont reçu délégation, comme prévu par la loi, d'une partie des attributions du comité syndical.

Ces délégations ont pour objectif d'assouplir le fonctionnement du SBA, d'alléger les ordres du jour du comité et de raccourcir le délai de traitement de certains dossiers, laissant ainsi au comité syndical compétence pour délibérer sur les dossiers les plus importants.

Certains délégués font partie de commissions dédiées (Comité Technique, Comité Hygiène et Sécurité & Conditions de Travail, Commission d'Appel d'Offres,...) et représentent également le SBA dans d'autres instances (VALTOM par exemple).





## I- INDICATEURS TECHNIQUES RELATIFS A LA COLLECTE ET AU TRAITEMENT DES DÉCHETS



# Partie 1 - Indicateurs techniques

## I. Prévention des déchets

### 1. Description des actions d'économie circulaire (dont la prévention des déchets) et indicateurs associés

Le Plan local de prévention des ordures ménagères et assimilées, en vigueur de 2011 à 2016, a atteint et même dépassé ses objectifs, avec une réduction de 9 % sur un objectif initialement fixé à 7 %. Concrètement, cela représente une baisse de près de 25 kg/hab.an.

Désirant pousser la démarche encore plus loin, le SBA a candidaté à l'appel à projets *Territoires zéro déchet zéro gaspillage* du ministère de l'Écologie.

Labellisé fin 2014, le syndicat a signé un Contrat d'Objectifs Déchets Économie Circulaire avec l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME).

Ce programme d'actions, qui s'échelonne de 2017 à 2019, entend mobiliser tous les acteurs du territoire (BTP, entreprises, administrations, particuliers, agriculteurs) afin d'engager l'effort collectif nécessaire à l'atteinte des objectifs fixés en matière d'économie circulaire.

Cela implique de renforcer la prévention et le réemploi puis d'augmenter le recyclage des déchets résiduels.

#### **Les mesures phares mises en œuvre en 2017 portent sur 3 thématiques.**

Concernant les **biodéchets**, le SBA a accompagné 15 restaurants dans l'expérimentation du "gourmet bag" (ou doggy-bag).

Le but : instaurer de nouvelles pratiques pour lutter contre le gaspillage alimentaire. Grâce à ces contenants distribués gratuitement, le client peut emporter ses restes de repas afin de les consommer ultérieurement, en leur évitant ainsi la poubelle.

La formule rencontre un certain succès auprès des restaurateurs comme de leurs clients.

La promotion du compostage individuel et collectif est toujours une des priorités du SBA, afin de réduire les quantités collectées.

La collecte spécifique biodéchets des professionnels s'est fortement développée en 2017 : 336 t ont ainsi été détournées des ordures ménagères, soit une hausse de 290 t par rapport à 2016, et plus d'établissements desservis.

Les biodéchets sont transportés à Vernea où ils sont méthanisés. La méthanisation génère deux produits : du biogaz utilisé pour produire de l'électricité, et du détestât, amendement épandu sur les terres agricoles.

Un **programme d'accompagnement des gros producteurs** a été également mis en place. Il consiste en la réalisation d'un diagnostic de production de déchets dans les cantines, permettant de dresser une liste de mesures de réduction et de valorisation.

En 2017, l'EHPAD de Lezoux et le lycée Pierre-Joël Bonté de Riom ont été les premières structures à bénéficier de cet accompagnement, amené à se déployer progressivement sur le territoire.

La démarche porte ses fruits : le lycée Pierre-Joël Bonté a ainsi diminué son nombre de levées de bacs d'ordures ménagères, notamment grâce au développement du tri des emballages et des biodéchets :

	2016	2017
OMr	353	312
CS	99	142
Biodéchets	0	94
<b>Nombre de levées de bac</b>	<b>452</b>	<b>548</b>

L'effet s'est immédiatement fait ressentir sur sa facture de redevance spéciale : - 15% entre 2016 et 2017.

Enfin, une démarche d'**Ecologie Industrielle et Territoriale** a été initiée par le SBA qui a confié la prestation à Macéo, association de développement économique du Massif Central.

L'EIT entend s'inspirer du fonctionnement des écosystèmes naturels pour l'appliquer à des zones d'activité. Objectif : tendre vers une gestion optimale des matières et de l'énergie dans et entre entreprises.

Les déchets et coproduits d'une activité peuvent devenir des ressources pour une autre activité, par exemple chaleur, effluents, déchets type carton ou polystyrène...

La finalité est de diminuer la consommation de matières et ressources, la production de déchets et la consommation d'énergie, tout en consolidant les entreprises du territoire.

Macéo a établi un diagnostic des zones d'activité de Riom Limagne et Volcans sur la base d'un outil spécifiquement créé par l'association.

Parmi les zones présentant les plus forts potentiels d'EIT, c'est le Parc Européen d'Entreprises de Riom qui a été choisi pour mener une première expérimentation. Plus de 20 entreprises pourraient être concernées par ce projet.

Outre ces 3 actions, les mesures déjà en place continuent d'être mises en œuvre, comme la sensibilisation des usagers et en particulier des scolaires, l'accompagnement des manifestations, le prêt de broyeurs à végétaux...

### Quelques chiffres

- 823 composteurs individuels distribués,
- 27 composteurs collectifs installés,
- 336 t de bio-déchets extraits des ordures ménagères et méthanisés,
- 3 027 élèves sensibilisés,
- 64 éco-manifestations accompagnées

## Une initiative intéressante

L'association Cocotterie sociale et solidaire d'Enval a vu le jour pour créer et assurer le fonctionnement d'un poulailler collectif à Enval.

Les 16 familles adhérentes souhaitent réduire les déchets ménagers en valorisant la partie organique en alimentation des poules et ainsi obtenir des œufs frais, mais également créer du lien social, notamment en direction de l'école de la commune (visites, animations, etc.).

La mairie a mis à disposition un terrain près de la coulée verte le long de l'Ambène et le SBA a pour sa part fournit 2 composteurs de 600 litres avec aérateurs et 8 bioseaux afin de valoriser les déchets organiques non consommés par les poules.

## 2. Indice de réduction des déchets par rapport à 2010

Tous déchets confondus, le syndicat a collecté 6,7 % de déchets en moins entre 2010 et 2017, soit une diminution de 6 000 t.

La baisse est encore plus marquée si on considère les quantités par habitant : - 13,6 %.

Après la prévention, la politique du syndicat vise à trier le plus efficacement possible les déchets résiduels afin de les orienter vers des filières de valorisation adaptées, idéalement en recyclage matière.

Cet objectif passe par la densification de contenants, pour le verre par exemple, et la mise en place de nouveaux flux.

		2010	2017	Evolution 2010/2017
<b>OMA</b>	OMr	31 270	24 916	-20,3%
	Collecte sélective	10 530	8 935	-15,1%
	Biodéchets	0	336	/
	Verre	4 832	5 620	16,3%
	<b>Total</b>	<b>46 632</b>	<b>39 808</b>	<b>-14,6%</b>
<b>Déchèterie</b>	Batterie	0	12	/
	Bois	247	4 307	1644,5%
	Capsules Nespresso	0	2	/
	Carton	943	1 024	8,5%
	DASRI	0	1	/
	Déchets dangereux	285	315	10,4%
	Déchets verts	12 490	13 035	4,4%
	DEEE	1 226	1 170	-4,5%
	Ecomobilier	0	450	/

Ferraille	1 935	1 361	-29,6%
Gravats	12 159	12 121	-0,3%
Huile alimentaire	0	5	/
Huile de vidange	95	67	-29,9%
Lampe et tube	0	2	/
Non recyclable	13 811	9 308	-32,6%
Piles	7	9	31,6%
Plastique	6	122	2084,6%
Plâtre	0	549	/
Pneus	21	142	593,2%
Polystyrène	0	4	/
<b>Total</b>	<b>43 224</b>	<b>44 008</b>	<b>1,8%</b>
<b>DMA</b>	<b>89 856</b>	<b>83 816</b>	<b>-6,7%</b>

Les non recyclables, enfouis en 2010, sont aujourd'hui pré-triés sur le pôle Vernéa puis incinérés.

Plusieurs flux ont été mis en place afin d'extraire certains déchets et d'assurer une valorisation matière : c'est le cas des meubles, des pneus, du plâtre, du polystyrène ou encore du plastique.

A noter qu'une partie de ces nouveaux flux s'inscrit dans le cadre de la Responsabilité élargie des producteurs (REP). Les metteurs sur le marché de certains biens (meubles, lampes, piles, équipements électriques et électroniques...) se réunissent au sein d'un éco-organisme afin de prendre en charge une partie des coûts de la gestion des déchets générés par leurs produits.

Récemment, plusieurs nouveaux "petits flux" ont également été proposés aux usagers : capsules Nespresso, huile alimentaire etc.

Ils permettent d'offrir une solution de traitement adaptée à des déchets certes produits en quantité limitée mais qui étaient majoritairement jetés dans les ordures ménagères auparavant.

Par exemple, l'aluminium des capsules Nespresso est recyclé et le marc de café composté.

## II. Collecte des déchets

Le SBA collecte les déchets grâce à 3 modes différents :

- la collecte en porte-à-porte (PAP),
- la collecte en point d'apport volontaire (PAV),
- la collecte en déchèterie.

## 1. Quantités collectées

83 816 tonnes de déchets ont été collectées en 2017, soit 498 kg/hab.

On distingue dans la suite les déchets collectés en porte-à-porte et en PAV, appelés ordures ménagères et assimilées (OMA), de ceux collectés en déchèterie, la somme de ces deux catégories constituant les déchets ménagers et assimilés (DMA) :

		2017	
		t	kg/hab
OMA	OMr	24 916	148,0
	Collecte sélective	8 935	53,1
	<i>Bacs et colonnes jaunes</i>	8 846	52,5
	<i>PAV carton</i>	18	0,1
	<i>Fibreux</i>	72	0,4
	<i>Refus</i>	2 184	13,0
	Biodéchets	336	2,0
	Verre	5 620	33,4
	<b>Total</b>	<b>39 808</b>	<b>236,4</b>
Déchèterie	Batterie	12	0,1
	Bois	4 307	25,6
	Capsules Nespresso	2	0,0
	Carton	1 024	6,1
	DASRI	1	0,0
	Déchets dangereux	315	1,9
	Déchets verts	13 035	77,4
	DEEE	1 170	7,0
	Ecomobilier	450	2,7
	Ferraille	1 361	8,1
	Gravats	12 121	72,0
	Huile alimentaire	5	0,0
	Huile de vidange	67	0,4
	Lampe et tube	2	0,0
	Non recyclable	9 308	55,3
	Piles	9	0,1
	Plastique	122	0,7
	Plâtre	549	3,3
	Pneus	142	0,8
	Polystyrène	4	0,0
<b>Total</b>	<b>44 008</b>	<b>261,4</b>	
<b>DMA</b>	<b>83 816</b>	<b>497,8</b>	

Les efforts de prévention des déchets continuent de porter leurs fruits : en seulement un an, les quantités collectées ont diminué de 5,4 % !

## 2. La collecte des ordures ménagères et assimilées (OMA)

### 2.1. Répartition par mode de collecte

Si le porte-à-porte reste majoritaire, avec 77 % des OMA collectés par ce biais, la collecte en PAV continue sa progression : + 1 544 t par rapport à 2016, soit une augmentation de 20 %.

	Porte-à-porte	PAV
Biodéchets	336	
Carton PAV		18
CS	7 945	900
Fibreux		72
OMr	22 452	2 464
Verre		5 620
<b>Total</b>	<b>30 734</b>	<b>9 074</b>

### 2.2. Collecte en porte-à-porte

#### 2.2.1. Présentation

En 2017, la collecte en porte-à-porte concernait 67 374 points de production, soit 82,5 % du nombre total sur le territoire.

Fin 2017, le SBA assurait 116 tournées de collecte hebdomadaire réparties comme suit :

	Au départ de Riom	Au départ de PdC	TOTAL
OMr	38	35	<b>73</b>
CS	18,5	17,5	<b>36</b>
Biodéchets	2	1	<b>3</b>
Mixte OMr/CS	0	4	<b>4</b>
	<b>58,5</b>	<b>57,5</b>	<b>116</b>

Le nombre de tournées de CS comprend une décimale car il s'agit d'une moyenne hebdomadaire.

Les papiers et emballages recyclables sont collectés une fois toutes les 2 semaines.

Par exemple, 19 tournées partent du siège de Riom une semaine, 18 la semaine suivante.

4 sont mixtes (CS puis OMr) : une partie de la tournée est dédiée à la CS vidée en centre de tri, puis la seconde aux ordures ménagères résiduelles, déposée à Vernéa.

### 2.2.2. Modalités

Cette collecte est réalisée grâce à des bacs individuels ou collectifs.

	<b>OMr</b>	<b>Collecte sélective</b>	<b>Biodéchets</b>
<b>Nombre de points de production desservis</b>	67 374		90 (professionnels uniquement)
<b>Nombre de bacs</b>	62 731	61 504	163
<b>Volume total (litres)</b>	9 919 140	13 761 780	45 480
<b>Tonnage 2017</b>	22 452	7 945	336
<b>Couleur du bac</b>	Particuliers : vert Professionnels : bleu	Jaune	Marron

L'entretien des bacs individuels reste à la charge des usagers.

La taille des bacs dépend du nombre d'habitants qui composent le foyer. Ils sont dimensionnés pour 30 litres par habitant et par semaine tant pour les OMr que pour la collecte sélective. Les usagers, en fonction de leurs besoins, ont la possibilité de solliciter une évolution de leur dotation pour l'adapter à leur usage.

### 2.2.3. Fréquence de collecte

<b>Secteur</b>	<b>Période</b>	<b>Fréquence</b>	
		<b>OMr</b>	<b>CS</b>
<b>Riom</b>	Jusqu'au 30 septembre 2017	2 fois par semaine	1 fois par semaine
	A compter du 1 <sup>er</sup> octobre 2017 *	1 fois par semaine	1 fois toutes les 2 semaines
<b>Reste du territoire</b>	Toute l'année	1 fois par semaine	1 fois toutes les 2 semaines

\* sauf pour quelques professionnels et logements collectifs, restés en C2 pour les OMr et C1 pour la CS.

La collecte a lieu les

- lundis et jeudis entre 4h30 et 22h15,
- mardis et vendredis entre 4h30 et 20h30.

Les collectes ne sont pas assurées les jours fériés, elles sont rattrapées le mercredi de la semaine correspondante.

Le service Communication du SBA édite un calendrier de collecte propre à chaque commune, lors de tout changement dans les jours de passage.

Ces documents sont mis en ligne sur le site Internet du syndicat et envoyés en fin d'année aux communes adhérentes. Un grand nombre de communes insèrent par ailleurs ce document dans leur bulletin municipal.

Les fréquences de collecte augmentent en haute saison pour les professionnels du tourisme (hôtels, restaurants, campings, aire d'autoroute, etc.) afin de tenir compte de l'accroissement de leur activité.

## **2.3. Collecte en point d'apport volontaire**

### **2.3.1. Présentation**

Dans une logique d'optimisation de la collecte et afin de permettre la comptabilisation des apports lorsque la collecte en bacs individuels est difficile voire impossible, le SBA a mis en place des points d'apport volontaires.

Les PAV OMr et CS ont prioritairement été implantés pour desservir l'habitat dense mais également pour remplacer des bacs collectifs regroupant plusieurs usagers ne pouvant être desservis en bacs individuels dans des secteurs pavillonnaires ou ruraux.

A la fin de l'année 2017, cette collecte concernait 14 253 points de production.

18 tournées sont réalisées chaque semaine :

	<b>TOTAL</b>
OMr	8
CS	7
Fibreux	2
Mixte OMr/CS	1
	<b>18</b>

### **Deux nouveaux flux en 2017 : le carton PAV et le Fibreux**

---

Les flux Carton PAV et Fibreux ont été mis en place en 2017.

La collecte s'est dans un premier temps développée autour des PAV « carton », installés dans les centres-bourgs. Leur nombre, augmentant progressivement, a justifié la création d'une tournée spécifique.

Un flux de cartons seuls permet d'obtenir une bonne qualité de la matière, diminue les refus de tri et facilite le processus industriel de tri, en le rendant également bien moins onéreux pour la collectivité.

En parallèle, des colonnes à papier ont été installées en déchèterie, afin d'offrir une solution aux usagers désirant se débarrasser de grandes quantités.

Là encore, leur nombre et le volume collecté a permis d'intégrer ces nouvelles colonnes à la tournée des PAV « carton », aboutissant ainsi à la création d'un nouveau flux, baptisé « Fibreux ».

Ce mélange de déchets de papier et de carton permet également d'améliorer la qualité générale du flux, de baisser les refus et la facture de tri.

La tarification de la collecte sélective joue un rôle moteur dans la montée en charge de ce tri complémentaire.



En effet les apports en PAV de collecte sélective sont facturés et il n'y a pas de tarification sur les apports triés de cartons ou fibreux que ce soit en colonnes ou en déchèterie.

### 2.3.2. Modalités

Le déploiement des PAV a débuté dès 2015, ce déploiement s'est poursuivi depuis pour atteindre 578 contenants sur 51 communes à fin 2017.

	CS		OMr	
	Tambour 30 l	Tambour 90 l (pour professionnels)	Tambour 30 l	Tambour 90 l (pour professionnels)
<b>Abri-bac</b>	65		62	
<b>Colonnes aériennes</b>	19		19	
<b>Colonnes enterrées</b>	171		170	24
<b>Colonnes semi-enterrées</b>	5	19	5	19
<b>TOTAL</b>	<b>260</b>	<b>19</b>	<b>256</b>	<b>43</b>
	<b>279</b>		<b>299</b>	
<b>Points de production desservis</b>	14 253			
<b>Nombre de points de production par PAV</b>	51		48	
<b>Tonnage collecté</b>	900		2 464	

	Fibreux <sup>1</sup>	Verre
<b>Population desservie</b>	168 387	168 387
<b>Nombre de colonnes</b>	33	462
<b>Nombre d'habitants par PAV</b>	5 103	364
<b>Tonnage collecté</b>	72	5 620

<sup>1</sup> 9 colonnes papier en déchèterie + 24 PAV carton

### 2.3.3. Fréquence de collecte

La collecte s'effectue selon différentes fréquences, qui dépendent du flux considéré et du taux d'utilisation des PAV :

<b>OMr</b>	1 à 2 fois par semaine
<b>CS</b>	1 fois toutes les 2 semaines ou 1 fois par semaine

## 2.4. Évolutions de collecte PAP et PAV

2017 a été une année riche en évolution pour la collecte.

En janvier, une première optimisation a été mise en œuvre, suivie, en octobre, du passage de Riom en C1 en OMr et C 0,5 en CS.

L'optimisation de la collecte PAP a permis d'économiser 2,5 tournées en moyenne par semaine entre le début et la fin de l'année, gommant ainsi l'ajout d'une nouvelle tournée biodéchets.

Les secteurs PAV ont continué leur développement, donnant lieu là aussi à une phase d'optimisation de la collecte de ces points d'apport en avril 2017.

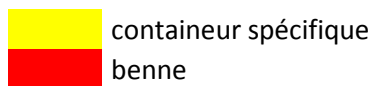


### 3. La collecte en déchèterie

#### 3.1. Déchets pris en charge par le service

Les déchèteries acceptent les déchets suivants :

	Aigueperse	Billom	Châtel-Guyon	Ennezat	Lezoux	Maringues	Randan	Riom	Saint-Angel	Saint-Rémy-sur-Durolle	Veyre-Monton	Volvic
Réemploi												
NR												
Bois												
Carton												
Déchets verts												
Gravats												
Plâtre												
Plastique dur												
Ferraille												
Polystyrène												
DASRI												
Meubles												
Huile de vidange												
Huile alimentaire												
Pneus												
Textile												
DEEE												
Piles												
DDM												
Batteries												
Papier												
Lampes												
Capsules Nespresso												
Bouchons d'amour												



## Focus sur certains flux

---

### **Meubles**

Ce flux se développe régulièrement d'année en année sur les déchèteries.

L'éco-organisme Ecomobilier, qui réunit des fabricants de meubles, collecte l'éco-participation versée lors de tout achat de meuble et l'utilise pour soutenir la prise en charge par les collectivités des meubles en fin de vie.

En l'occurrence, Ecomobilier missionne une entreprise qui met à disposition et collecte les bennes sur les déchèteries puis trie leur contenu afin d'envoyer les différents matériaux vers les filières de traitement adaptées.

Avec 450 t, le flux augmente de 10 % par rapport à 2016, mais reste encore bien inférieur au gisement théorique estimé par Ecomobilier, évalué à 1 151 t.

### **Polystyrène**

Sont concernés les blocs de polystyrène servant à caler les appareils dans leur carton.

Leur tri permet de les envoyer vers des usines qui vont décompacter ces éléments et réinjecter les billes dans le process de fabrication de nouvelles pièces.

### **Huile alimentaire**

La mise en place de cette filière offre une solution adaptée à ce déchet particulier.

Il ne doit en effet pas être jeté dans le réseau d'eaux usées ni versé dans une bouteille et déposé dans les bacs (d'ordures ménagères comme d'emballages recyclables).

Une fois collectées en déchèteries, les huiles alimentaires usagées alimentent une filière bio-carburant en France ou en Espagne.

### **DASRI**

Cette filière a vu le jour afin d'apporter une solution adaptée aux déchets perforants (aiguilles, seringues...) générés par les activités de soins des patients en auto-traitement, atteints par exemple de diabète, maladies auto-immunes, hypercholestérolémie...

Ces déchets, qualifiés de Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux (DASRI), présentent en effet des risques sanitaires pour l'entourage du patient ou le personnel de collecte et de traitement des ordures ménagères, et pour l'environnement.

La collecte des DASRI a été mise en place sur 6 déchèteries du syndicat : Billom, Saint-Rémy-sur-Durolle, Riom, Veyre-Monton, Lezoux et Aigueperse.

Ces points de collecte s'ajoutent aux 18 pharmacies du territoire qui assurent également ce service :

Nom	Adresse	Ville
PHARMACIE AUGIER PHILIPPE	PLACE DE LA HALLE	AIGUEPERSE
PHARMACIE CHAMPIAT	4 RUE DES VIGNERONS	BEAUREGARD-L EVEQUE
PHARMACIE DU SANS SOUCI	13 AVENUE BARADUC	CHATEL-GUYON
PHARMACIE J. N. MEGEMONT	3 ROUTE DE MARINGUES	ENNEZAT
PHARMACIE DU CENTRE COMMERCIAL D ENVAL	ROUTE DE VOLVIC	ENVAL
PHARMACIE LE GERGOVIAL	AVENUE DU GENERAL DE GAULLE	LA ROCHE BLANCHE
PHARMACIE DU CHEIX	26 ROUTE DE PARIS	LE CHEIX
SELARL PHARMACIE DE MANZAT PHARMACIE CIERGE RICHARD DAVID	3 ROUTE DE RIOM	MANZAT
PHARMACIE BELAUBRE FRANCOISE	18 BOULEVARD DU CHERY	MARINGUES
SNC GUINAULT GARRY	38 GRANDE RUE	MARINGUES
PHARMACIE ES ALLIER PHARMACIE MANRY	8 AVENUE DE L ALLIER	PERIGNAT-SUR-ALLIER
PHARMACIE COMBRONDE	49 RUE DU COMMERCE	RANDAN
PHARMACIE DU COURIAT	ZONE D AMENAGEMENT CONCERTÉ DU COURIAT PLACE JOS	RIOM
PHARMACIE FARGEIN MASSARDIER	15 RUE DU COMMERCE	RIOM
PHARMACIE SAINT-AMABLE	16 RUE SAINT AMABLE	RIOM
PHARMACIE DAUZET	4 ROUTE D ARGNAT	SAYAT
PHARMACIE DE LA SOURCE	2 RUE DE LA LIBERATION	VOLVIC
PHARMACIE TARDIVAUD PERRIN	56 GRAND RUE	VOLVIC

Source : [www.dastri.fr](http://www.dastri.fr)

### Textiles

Fin 2017, 103 colonnes à textiles d'habillement, linge de maison et chaussures usagés étaient installées sur le territoire.

Elles ont permis de collecter près de 715 t, et donc de les détourner des OMr et des NR. Cela représente 4,2 kg/hab, bien loin des 11 kg de textiles jetés par habitant (chiffre national).

Après de très nombreuses dégradations, seules 4 déchèteries collectaient les textiles en 2017. Elles ont permis de collecter 47 t, soit 6,6 % seulement du tonnage total capté sur le territoire.

Les 668 t restantes ont été collectées grâce aux colonnes majoritairement installées sur l'espace public.

Le Relais, acteur majeur de la filière sur le territoire, traite les textiles dans ses centres de tri de Saint-Alban-sur-Limagnole (48) et La Souterraine (23).

En moyenne, 55 % des vêtements sont réemployés (à l'export ou en friperies), 35 % sont recyclés. Le Relais a par exemple développé un isolant performant pour les bâtiments, conçu à partir de fibres de coton, baptisé Métisse®.

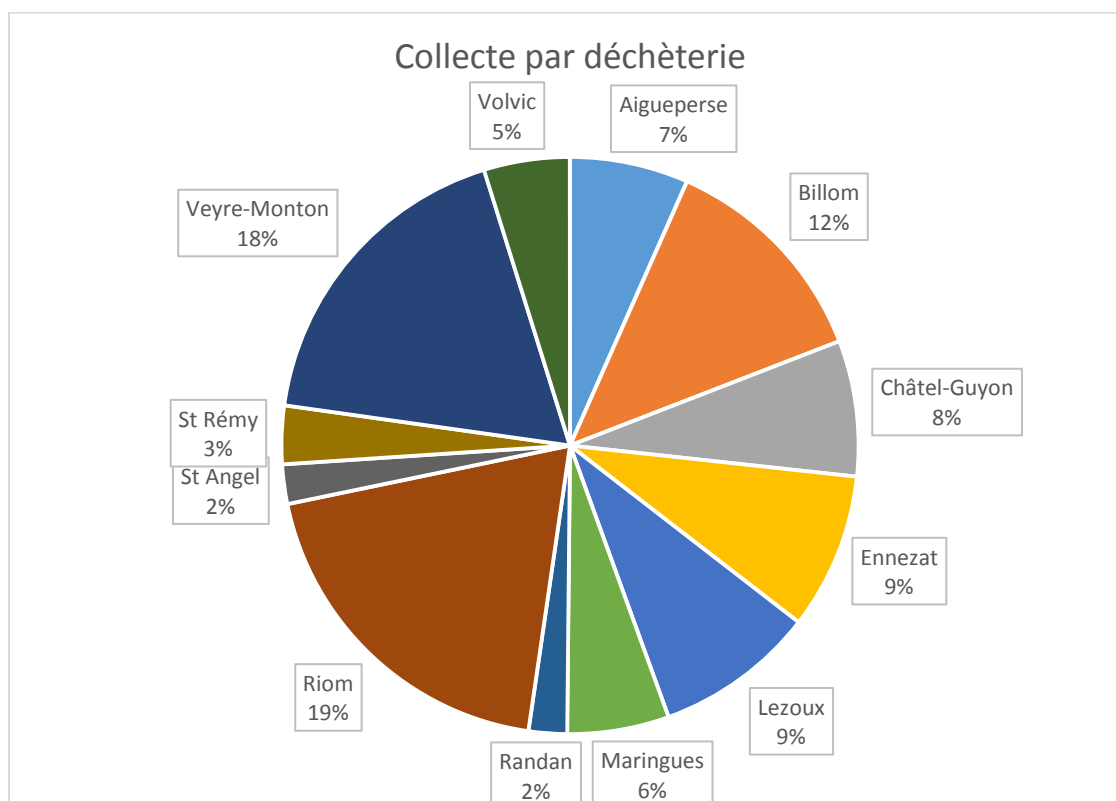
De par leur qualité, les 10 % restant ne pouvant trouver de débouchés matière sont valorisés énergétiquement.

### 3.2. Jours et heures d'ouverture des déchèteries

Déchèterie	Jours d'ouverture	Horaires d'été - lors du changement à l'heure d'été	Horaires d'hiver - lors du changement à l'heure d'hiver
<b>AIGUEPERSE</b> RN9 Lieu-dit les Granges 63260 Aigueperse	du mardi au samedi inclus	8h30-12h30 / 13h30-18h30	9h-12h30 / 13h30-17h
<b>BILLOM</b> Chemin de la Barbarade 63160 Montmorin	lundi matin	8h30-12h30	9h-12h30
	du mardi au samedi inclus	8h30-12h30 et 13h30-18h30	9h-12h30 et 13h30-17h
<b>ENNEZAT</b> Rte d'Entraigues - Champ Poury 63720 Ennezat	du mardi au samedi inclus	8h30-12h30 / 13h30-18h30	9h-12h30 / 13h30-17h
<b>LEZOUX</b> Rte de Ravel (D20) 63190 Lezoux	du lundi au vendredi inclus	8h-12h30 / 13h30-19h	8h-12h30 / 13h30-18h
	le samedi	8h-19h (sans interruption)	8h-18h (sans interruption)
<b>MARINGUES</b> Rte de Luzillat 63350 Maringues	du mardi au vendredi inclus	13h30-18h30	13h30-17h
	le samedi	8h30-12h30 et 13h30-18h30	9h-12h30 et 13h30-17h
<b>RANDAN</b> Route de Beaumont-les-Randan 63310 Randan	du mardi au vendredi inclus	8h30-12h30	9h-12h30
	le samedi	8h30-12h30 et 13h30-18h30	9h-12h30 et 13h30-17h
<b>RIOM</b> Avenue Hector Berlioz D211, Chemin de Maupertuis, lieu-dit le Polbiat 63200 Riom	du lundi au vendredi inclus	8h-12h30 / 13h30-19h	8h-12h30 / 13h30-18h
	le samedi	8h-19h (sans interruption)	8h-18h (sans interruption)
<b>SAINT ANGEL</b> Rte de la Vareille 63410 St Angel	mardi - samedi	8h30-12h30 / 13h30-18h30	
	mardi - vendredi - samedi		9h-12h30 / 13h30-17h
<b>SAINT REMY SUR DUROLLE</b> Lieu-dit Les Goyons 63550 Saint-Rémy-sur-Durolle	du mardi au samedi inclus	8h30-12h30 / 13h30-18h30	9h-12h30 / 13h30-17h
<b>VEYRE-MONTON</b> rte départementale 213, lieu-dit La Nave 63960 Veyre-Monton	du lundi au vendredi inclus	8h-12h30 / 13h30-19h	8h-12h30 / 13h30-18h
	le samedi	8h-19h (sans interruption)	8h-18h (sans interruption)
<b>VOLVIC</b> Chemin des Prades – Section Champloup 63530 Volvic	du mardi au samedi inclus	8h30-12h30 / 13h30-18h30	9h-12h30 / 13h30-17h

### 3.3. Tonnages collectés

	2016	2017	Evolution 2016/2017
Aigueperse	2 904	2 911	0,2%
Billom	5 203	5 463	5,0%
Châtel-Guyon	3 073	3 332	8,5%
Ennezat	3 963	3 831	-3,3%
Lezoux	4 767	3 938	-17,4%
Maringues	2 406	2 499	3,9%
Randan	977	942	-3,5%
Riom	8 536	8 513	-0,3%
St Angel	929	973	4,8%
St Rémy	1 501	1 434	-4,5%
Veyre-Monton	8 972	7 866	-12,3%
Volvic	2 128	2 110	-0,8%
	<b>45 359</b>	<b>43 813</b>	<b>-3,4%</b>



Le tonnage collecté ne correspond pas au tonnage affiché dans le tableau page 13 (44 008 tonnes) car les tonnages de certains déchets ne sont pas rattachés à un site en particulier. C'est le cas du plâtre par exemple. Hormis à Riom et Veyre-Monton, les autres déchèteries sont équipées de colonnes, collectées toutes durant la même tournée et donc mélangées dans la même benne. Une fois la benne vidée sur l'exutoire, il n'est pas possible d'affecter les tonnages à chaque déchèterie d'origine.

### 3.4. Fréquentation des déchèteries

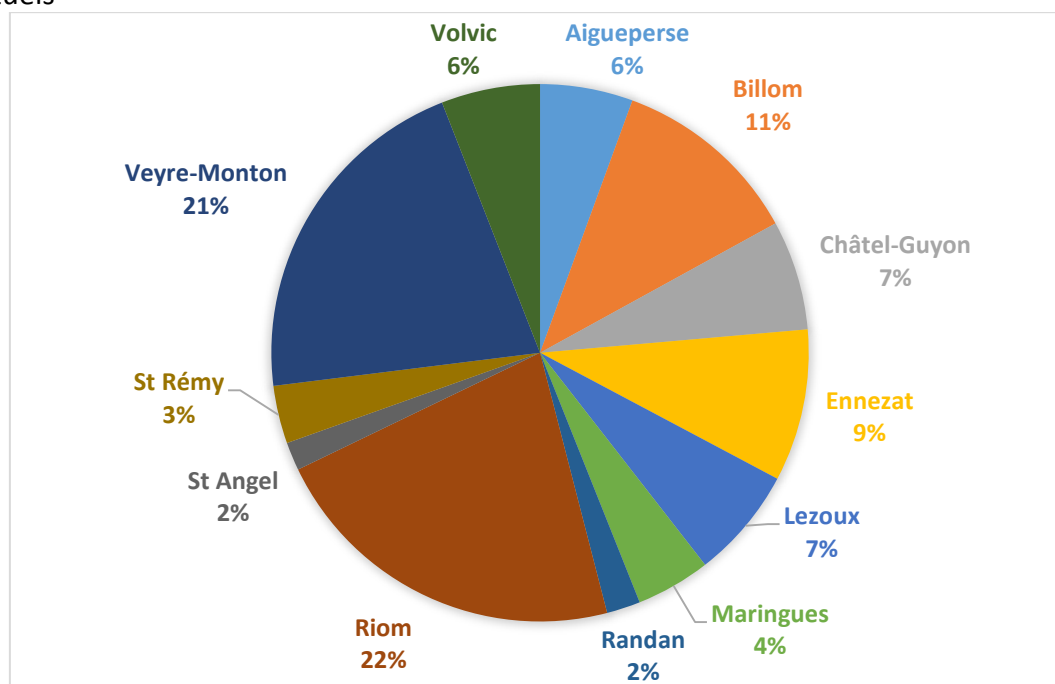
La fréquentation a légèrement diminué par rapport à 2016 (- 0,9 %), tout comme le poids moyen des apports qui atteint un peu moins de 130 kg par passage.

En 2017, la déchèterie de Riom compte davantage de passages que celle de Veyre-Monton et devient ainsi le site le plus fréquenté du SBA.

Ces deux déchèteries comptabilisent à elles-seules 43 % des passages réalisés sur l'ensemble des sites du syndicat.

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
<b>Aigueperse</b>	20 650	19 410	22 945	20 531	19 851	<b>19 140</b>
<b>Billom</b>	32 144	32 186	34 918	34 133	34 571	<b>39 101</b>
<b>Châtel-Guyon</b>	29 758	22 872	23 533	20 765	21 740	<b>22 627</b>
<b>Ennezat</b>	30 898	31 848	33 342	31 195	32 505	<b>31 375</b>
<b>Lezoux</b>	26 646	27 213	24 529	27 823	26 934	<b>22 960</b>
<b>Maringues</b>	16 249	15 526	16 442	15 008	13 090	<b>15 351</b>
<b>Randan *</b>	5 838	7 811	8 763	6 890	9 005	<b>6 944</b>
<b>Riom</b>	65 613	63 463	77 681	72 254	72 817	<b>74 894</b>
<b>St Angel *</b>	5 731	5 238	6 065	5 826	5 774	<b>5 827</b>
<b>St Rémy</b>	13 338	12 604	13 561	13 136	12 783	<b>11 939</b>
<b>Veyre-Monton</b>	67 902	66 505	75 341	75 401	76 292	<b>72 012</b>
<b>Volvic</b>	19 317	18 524	20 650	20 094	20 405	<b>20 363</b>
<b>Total</b>	<b>334 084</b>	<b>323 200</b>	<b>357 770</b>	<b>343 056</b>	<b>345 767</b>	<b>342 533</b>

\* chiffres estimés car l'absence d'ADSL sur site ne permet pas l'utilisation des pocket PC habituels





#### 4. Comptabilisation dans le cadre de la Tarification incitative

2017 marque l'année de comptabilisation des apports, qui serviront à établir le montant de la part incitative de la TEOM.

	2016	2017	Prévisionnel 2018 *
<b>Nombre de levées de bac</b>	2 880 628	2 103 219	1 757 896
<b>Évolution 2016/2017</b>		- 27 %	- 16 %
<b>Évolution 2017/2018</b>			- 39 %

\* sur la base du premier trimestre 2018

Moyenne 2017 d'utilisation du service

	OMr	CS
<b>PAP (nombre de levées)</b>	17	11
<b>PAV (nombre d'apport)</b>	35	23

On compte également en moyenne 6,5 passages par foyer en déchèterie.

Pour rappel, les passages en déchèterie sont comptabilisés uniquement pour assurer une gestion optimale, et non pour facturation.



### III. Traitement des déchets

#### 1. Nature des traitements et taux de valorisation

Tous les déchets collectés sont traités de diverses manières selon leur nature :

		Mode de traitement
OMA	OMr	Incineration avec production d'électricité Enfouissement après stabilisation
	Collecte sélective	Recyclage matière
	Biodéchets	Méthanisation
	Verre	Recyclage matière
Déchèterie	Batterie	Neutralisation, Recyclage matière
	Bois	Recyclage matière
	Capsules Nespresso	Recyclage matière et compostage
	Carton	Recyclage matière
	DASRI	Incineration avec cogénération
	Déchets dangereux	Incineration avec récupération d'énergie, Recyclage matière
	Déchets verts	Compostage
	DEEE	Dépollution, Recyclage matière
	Meubles	Recyclage matière Incineration avec récupération d'énergie
	Ferraille	Recyclage matière
	Gravats	Recyclage matière et enfouissement
	Huile alimentaire	Biocarburant
	Huile de vidange	Incineration avec récupération d'énergie
	Lampe et tube	Dépollution, Recyclage matière
	Non recyclable	Incineration avec production d'électricité Enfouissement
	Piles	Recyclage matière
	Plastique	Recyclage matière
	Plâtre	Recyclage matière
	Pneus	Recyclage matière
Polystyrène	Recyclage matière	

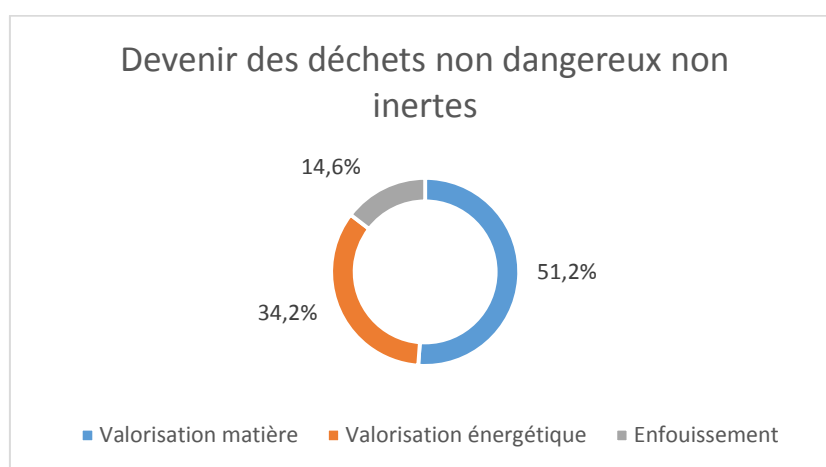
Afin de se placer dans le cadre établie par la loi de transition énergétique, les taux de valorisation sont calculés sur la base des tonnages de déchets non dangereux non inertes seulement.

Si la majorité a été recyclée, compostée ou méthanisée l'année dernière, l'effort doit être maintenu pour orienter toujours plus de tonnes vers ces modes de valorisation afin d'atteindre les objectifs fixés par la loi.

Un autre moyen d'y parvenir, complémentaire du premier, est de diminuer dans le même temps les quantités de déchets incinérés ou enfouis.

	SBA		Objectifs loi de transition énergétique	
	2016	2017	2020	2025
<b>Valorisation matière et organique<sup>1</sup></b>	50,6 %	51,2 %	55 %	65 %
<b>Valorisation énergétique</b>	35,6 %	34,2 %		
<b>Enfouissement</b>	13,8 %	14,6 %, soit - 77,3 % par rapport à 2010	- 30 % par rapport à 2010	- 50 % par rapport à 2010

<sup>1</sup> Valorisation matière = recyclage, Valorisation organique = compostage et méthanisation



La forte diminution du recours à l'enfouissement constatée entre 2010 et 2017 est en partie due à la mise en service du pôle Vernéa en 2013, en particulier de son unité de valorisation énergétique. Exclusivement enfouis en 2010, les OMr et NR ont été majoritairement incinérés en 2017 :

	Taux d'enfouissement	
	2010	2017
<b>OMr</b>	100 %	37,5 %
<b>NR</b>	100 %	9,4 %

## 2. Localisation des unités de traitement existantes

Installation	Commune	Déchets et type de traitement
Vernéa	Clermont	- Déchets verts : compostage - OMr et NR : incinération - Biodéchets : méthanisation
Puy-Long	Clermont	- OMr et NR : enfouissement
Colas	Gerzat	- Gravats : recyclage
ISDI SBA Culhat	Culhat	- Gravats : enfouissement
Ecovert Boilon	Lempty	- Déchets verts : compostage - Bois : broyage - Gravats : recyclage
Veolia	Aubiat	- Déchets verts : compostage
	Gerzat	- Polystyrène : recyclage
Echalier	Clermont	- CS, Fibreux et PAV carton : tri
	Enval	- Plâtre : recyclage
Procar Recygom	Joze	- Pneus : recyclage
Suez	Riom	- Plastique, Carton, Ferraille, Meuble : recyclage
Chimirec	Mende	- Déchets dangereux, batterie, huile minérale et alimentaire : recyclage et valorisation énergétique
O-I Manufacturing	Villeurbanne	- Verre : recyclage

## 3. Matières recyclées issues de la collecte sélective

### 3.1. Tonnages recyclés

Le geste de tri des usagers a permis d'acheminer vers les recycleurs finaux, après séparation par matière réalisée par le centre de tri Echalier Paprec (sauf pour le verre, qui n'est pas trié), les tonnages suivants :

	2016	2017	Évolution 2016/2017
<b>Journaux-Revues-Magazines</b>	3 494	2 783	-20,3%
<b>Gros de Magasins (autres papiers)</b>	998	908	-9,1%
<b>Acier</b>	362	361	-0,4%
<b>Alu</b>	9	9	-4,5%
<b>Emballages carton</b>	1 519	1 651	8,7%
<b>Briques alimentaires</b>	46	72	55,6%
<b>Flacons plastiques</b>	702	598	-14,8%
<b>Pots et barquettes</b>	104	150	44,7%
<b>Verre</b>	5 313	5 620	5,8%
	<b>13 250</b>	<b>12 750</b>	<b>-3,8%</b>

L'effet de la tarification incitative se ressent fortement sur l'évolution des tonnages valorisés en 2017 comparés à 2016.

Les quantités de « Journaux-Revues-Magazines », qui comprennent également les publicités, baissent fortement en 2017, ceci est dû notamment au fort déploiement des autocollants « Stop pub ».

A l'inverse, certains flux augmentent, en partie suite à un phénomène de détournement : ils étaient auparavant souvent jetés avec les ordures ménagères ; la tarification incite à prêter davantage attention aux consignes de tri, augmentant ainsi les tonnages recyclés au détriment de l'incinération.

On peut également constater que l'extension des consignes de tri aux pots et barquettes rentre dans les habitudes, avec une hausse de 45 % du tonnage.

### 3.2. Repreneurs

Matériau	Repreneur	Adresse (siège social)
Papiers - carton	Echalier Paprec	Le Brezet / Clermont-Ferrand
Flacons plastique		
Emballages en acier		
Emballages en aluminium		
Briques alimentaires	Revipac	Paris
Verre	O-I Manufacturing	Villeurbanne

2017 marque la dernière année du barème E de l'éco-organisme CITEO (qui regroupe Eco-Emballages et Eco Folio).

Les collectivités se sont positionnées sur le choix de leurs repreneurs pour le nouveau barème F, de 2018 à 2022.

Afin de mieux vendre ses matériaux en sortie de centre de tri, le SBA a rejoint, avec d'autres collectivités du Puy-de-Dôme et de l'Allier, le groupement baptisé « Coopération du Sillon Alpin pour le Développement Durable Déchets ».

La consultation lancée a ainsi réuni 72 collectivités, représentant 4,5 millions d'habitants et proposant à la vente plus de 180 000 t de matières par an.

Le but était d'atteindre une taille importante pour être le plus attractif possible auprès des repreneurs et ainsi tirer les prix d'achat des matières vers le haut.

De nouveaux repreneurs ont ainsi été retenus par le SBA, les contrats débutent dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

## 4. Matières recyclées issues de l'incinération des ordures ménagères

Malgré les habitudes de tri, les OMr contiennent encore des métaux.

Ceux-ci sont récupérés dans les mâchefers, résidus solides obtenus en sortie de four d'incinération, puis orientés vers les usines de recyclage.

	2016	2017	Evolution 2016/2017
<b>Acier</b>	432	382	-11,6%
<b>Alu</b>	110	104	-5,2%
	<b>541</b>	<b>485</b>	<b>-10,3%</b>

## 5. Refus de tri

### Définition et enjeux des refus de tri

Les refus de tri sont les déchets déposés dans les contenants de collecte sélective (bacs et colonnes jaunes, PAV carton et colonnes papier) mais non compris dans les consignes de tri.

### Rappel des consignes de tri

- tous les **papers** : journaux, revues, magazines, papiers bureautiques, enveloppes, catalogues, annuaires, cahiers... ;
- les petits **emballages en carton** (les gros cartons sont à déposer en déchèterie) ;
- les emballages en **aluminium et acier** : boîtes de conserve, aérosols, boîtes de boisson, bouchages, boîtes décoratives, pots, plats et barquettes ;
- les emballages pour **liquides alimentaires** : briques contenant jus de fruit, lait, crème, potage... ;
- les emballages en **plastique rigide** : bouteilles, flacons, pots et barquettes.

#### **Bien vider les emballages, sans les rincer. Ne pas imbriquer les déchets**

En cas de doute, consultez le guide du tri sur le site Internet du SBA.

Deux types de refus sont produits sur la chaîne de tri :

- les fines, éliminées lors de la première étape du processus industriel de tri, lorsque tous les déchets passent dans un trommel, long cylindre en rotation percé de trous de 80 mm de diamètre. Les déchets inférieurs à cette taille, y compris bien triés, sont éliminés afin d'assurer un fonctionnement optimal de la suite de la chaîne de tri, en enlevant les fines, mais également les gros déchets (carton en particulier).
- les refus, éliminés au cours des étapes suivantes de tri.

### **Le second type de refus comprend :**

- les déchets imbriqués, y compris recyclables : par exemple des emballages en carton ou en plastique coincés dans une boîte de conserve ;
- les déchets recyclables mais non vidés/déballés : bouteilles, boîtes de conserves, pots, barquettes non vidés (avec restes alimentaires par exemple), magazines sous blister, feuilles de papier sous pochette plastique... ;
- les ordures ménagères résiduelles : bio-déchets, mégots de cigarette, emballages en plastique souple... ;
- les déchets destinés à la déchèterie ou aux PAV : verre, pile, déchets dangereux, DEEE, textile, déchets en plastique (pots de fleur, jouets...), en métal (outils, pièces auto...)...

Tous les refus sont envoyés à Vernéa, où ils sont incinérés.

Le verre, le plastique, la ferraille et les autres déchets recyclables sont donc perdus d'un point de vue des ressources de matières.

Les refus de tri sont un enjeu essentiel de la collectivité : transportés et traités deux fois, sans valorisation matière.

Le VALTOM paie donc en l'occurrence le tri par Echalièr (185,47 € HT/t), puis le SBA paye l'incinération à Vernéa (97,78 € HT/t) ce qui représente un coût global du traitement de ces refus de tri de 283,25 € HT / t.

	<b>Refus dans les déchets entrants en centre de tri en kg/hab</b>
2013	11,57
2014	13,27
2015	13,93
2016	16,01
2017	12,97

Le plan régional prévoit un objectif de 8 kg/an/hab à l'horizon 2031 soit, pour le SBA, une baisse de plus de 25% des refus.

Le taux de refus est déterminé sur la base de caractérisations réalisées sur les différentes tournées de collecte.

Des échantillons de déchets sont prélevés tout au long de l'année dans les apports réalisés par chaque collectivité.

Le centre de tri dispose d'un laboratoire équipé d'un tapis dans lequel les déchets prélevés sont triés à la main, de la même manière qu'ils l'auraient été dans le processus industriel.

Les déchets sont ensuite pesés afin d'obtenir des ratios, appliqués aux tonnages entrants afin d'obtenir des tonnages par matière en sortie de centre de tri : papier, carton, acier, refus etc.

Plusieurs enseignements peuvent être tirés des caractérisations réalisées en 2017 :

- la qualité du tri est en moyenne plus élevée en PAV qu'en porte-à-porte,
- le flux de fibreux (mélange de papier-carton) atteint une très bonne qualité,
- la quantité de verre dans les refus diminue, même s'il arrive encore d'en trouver,
- certains déchets recyclables sont très peu retrouvés dans le flux de CS, en particulier ceux produits dans la salle de bains : flacons de gel douche, de shampoing, de mousse à raser, de déodorant, pots de crème, de gel...

Pour lutter contre les refus de tri, deux actions ont été mises en place en 2017 :

- des suivis de collecte en porte-à-porte,
- signalement par les ripeurs des bacs CS contenant des OMr ou du verre puis courrier personnalisé adressé à l'utilisateur.

## IV. Impact environnemental et sanitaire

### 1. Économies de ressources dues au recyclage des matériaux de CS

En 2017, le geste de tri des usagers du SBA a permis d'envoyer vers les usines de recyclage 8 311 t d'emballages :

En tonne	2017
<b>Acier</b>	361
<b>Alu</b>	9
<b>Carton</b>	1 651
<b>Briques alimentaires</b>	72
<b>Flacons plastiques</b>	598
<b>Verre</b>	5 620
	<b>8 311</b>

Leur recyclage a permis d'économiser près de :

- 22 t de bauxite,
- 700 t de minerai de fer,
- 225 t de charbon,
- 91 000 m<sup>3</sup> d'eau, soit la consommation annuelle d'environ 1 650 habitants (consommation domestique moyenne : 55 m<sup>3</sup>/hab.an)
- 33 333 MWh d'énergie, soit la consommation annuelle d'environ 3 230 habitants (consommation domestique moyenne : 10,3 MWh/hab.an)
- 4 600 tonnes équivalent CO<sub>2</sub>, soit les émissions annuelles d'environ 2 740 habitants (émission moyenne domestique : 1,68 t/hab.an)

Ces matières premières secondaires ont permis la fabrication, en recyclé, de :

- 517 voitures (une voiture de 1 000 kg contient environ 750 kg d'acier)
- 2 637 vélos (2 kg le cadre d'un vélo de course)



- 6 809 963 boîtes à chaussures (200 g l'unité)
- 2 085 100 paquets de 10 mouchoirs (400 g l'unité)
- 1 120 bancs publics (100 kg l'unité)
- 12 014 097 bouteilles en verre de 75 cL \*

Source : Eco-Emballages (e tonne)

Les équivalences en économies générées ont été calculées à l'aide du logiciel WISARD™ qui respecte une méthodologie d'Analyse du Cycle de Vie (ACV).

L'ACV est une méthode normalisée au niveau international. Elle est conçue pour évaluer les effets sur l'environnement d'un service ou d'un produit, depuis l'extraction des ressources naturelles jusqu'aux filières de traitement en fin de vie. Elle comptabilise à la fois les "impacts générés" (au cours de la collecte, du transport, et des procédés de tri et de recyclage...) et les "impacts évités" (économies de matières premières et d'énergie grâce aux valorisations matière et énergétique).

Exemples d'impacts pouvant être étudiés : consommation de ressources naturelles (eau, pétrole, charbon...), consommation d'énergie, effet de serre (émissions de CO<sub>2</sub>, CH<sub>4</sub>...), pollution de l'air, pollution des eaux...

## 2. Consommation d'énergie

Les différents sites du SBA ont consommé un peu plus de 500 MWh d'électricité.

En 2017, le patrimoine du SBA ne comptait aucune centrale de production d'énergie renouvelable électrique.

En revanche, le siège riomois du syndicat est équipé d'une chaudière à granulés et d'un chauffe-eau solaire.

Afin de s'investir plus encore dans la transition énergétique, un projet de centrale solaire photovoltaïque au sol a été initié, avec le Valtom, sur le site du SBA du Bois de l'Aumône à Culhat.

L'étude, pour le moment encore en cours, fait état d'un potentiel de plus de 4 200 MWh/an.

Près de 865 000 litres de gasoil (dont gasoil non routier), et 12 000 litres d'essence ont été consommés l'année dernière pour assurer les différentes missions du SBA, représentant une émission d'environ 2 800 tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub> (teq CO<sub>2</sub>).

Une part de la mobilité des véhicules légers est assurée par l'électricité, grâce à 3 Renault Zoé.

	Consommation 2017	Emissions de gaz à effet de serre (teq CO <sub>2</sub> )
Electricité	504 756 kWh	24,23
Gasoil (et gasoil non routier)	864 862 litres	2 741,61
Essence	12 081 litres	33,71
		<b>2 799,55</b>

Les facteurs d'émission pris en compte comprennent l'utilisation de l'énergie (combustion dans le cas des combustibles par exemple) mais aussi les émissions dites amont, émises lors des étapes d'extraction, de transformation, de transport et de distribution.

La LTE impose de :

- réduire la consommation énergétique finale de 50 % en 2050 par rapport à 2012 en visant un objectif intermédiaire de 20 % en 2030 ;
- réduire la consommation énergétique primaire d'énergies fossiles de 30 % en 2030 par rapport à la référence 2012 ;
- porter la part des énergies renouvelables à 23 % de la consommation finale brute d'énergie en 2020 et à 32 % de la consommation finale brute d'énergie en 2030.

### 3. Suivis environnementaux du site du Bois de l'Aumône à Culhat

Conformément à l'arrêté préfectoral, le SBA réalise le suivi trentenaire de son ancien centre d'enfouissement d'ordures ménagères, situé dans le Bois de l'Aumône, sur la commune de Culhat. Il consiste à collecter et traiter les effluents générés par l'installation et suivre ses impacts sur l'environnement.

Les lixiviats, eaux ayant été en contact avec les déchets stockés, sont collectés par un réseau de drains et acheminés à la station d'épuration du site exploitée par la Saur pour le compte du SBA.

Le biogaz, généré lors de la dégradation biologique des matières en l'absence d'oxygène, est également capté et détruit par combustion.

Des analyses sont régulièrement réalisées, sur le biogaz et les gaz de combustion.

Les eaux de nappe font également l'objet d'un suivi, grâce à un réseau de 3 piézomètres, positionnés après étude hydrogéologique, de manière à quantifier un éventuel impact du site sur leur qualité.



## V. Ressources humaines du SBA

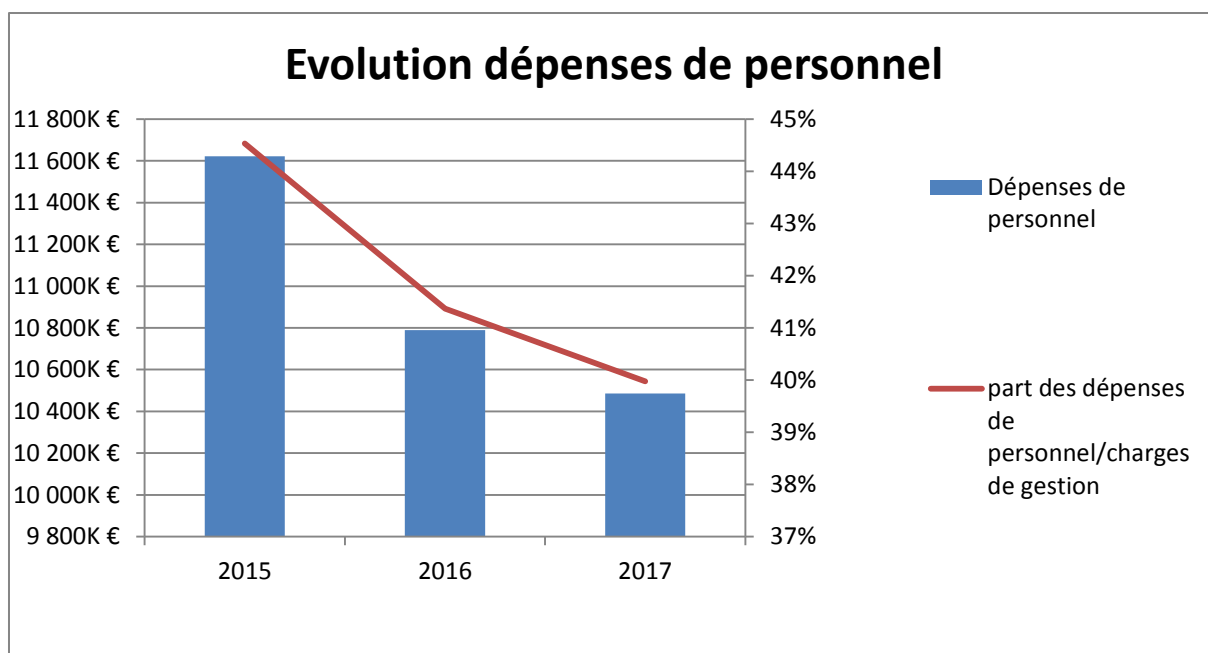
### 1. Description de l'emploi dans le syndicat

		Effectif au 01/10/2017
<b>Filière administrative</b>	Directeur général des services	1
	Attaché principal	2
	Attaché	2
	Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe	2
	Rédacteur principal 2 <sup>ème</sup> classe	2
	Rédacteur	2
	Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	2
	Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	11
	Adjoint administratif	7
	<b>Total</b>	<b>31</b>
<b>Filière technique</b>	Ingénieur principal	1
	Ingénieur	1
	Technicien principal 1 <sup>ère</sup> classe	2
	Technicien principal 2 <sup>ème</sup> classe	3
	Technicien	8
	Agent de maîtrise principal	4
	Agent de maîtrise	14
	Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	15
	Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	106
	Adjoint technique	46
	<b>Total</b>	<b>200</b>
<b>TOTAL</b>	<b>231</b>	

	2015	2016	2017
Non titulaires	89	94	83
<i>dont emplois aidés</i>	12	11	7
Statutaires	218,1	219,3	209,2
<i>catégorie A</i>	5,8	5,8	4,8
<i>catégorie B</i>	15,4	16,4	16,2
<i>catégorie C</i>	196,9	197,1	188,2
<b>Total</b>	<b>307,1</b>	<b>313,3</b>	<b>292,2</b>

Évolution des effectifs du SBA, en ETP \*

\* ETP : Équivalent Temps Plein des agents en activité au 1<sup>er</sup> janvier de l'année



Le SBA affiche un taux de travailleurs handicapés de 7,91 %.

## 2. Perspectives d'évolution de l'emploi

9 départs en retraite sont prévus en 2018 (dont 4 retraites pour invalidité)

Dans le cadre de la sortie de la Montagne Thiernoise du SBA, 11 agents du SBA ont intégré la nouvelle communauté de communes Thiers Dore et Montagne au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

## 3. Absentéisme

On constate une baisse du taux d'absentéisme (part du temps perdu en raison des absences pour raison de santé, tous motifs confondus) entre 2016 et 2017

	ARS en jours	ARS en nombre d'agents
Année 2016	14 153	694
Année 2017	11 395	561
Évolution en nombre	-2 758	-133
Évolution en %	-19,49	-19,16

**Baisse sur l'année 2017 (par rapport à l'année 2016) de :**

- près de 19 % du nombre de jours d'absence
- près de 19 % d'agents concernés

Les absences pour raison de santé au SBA sont largement impactées par la longue maladie, la maladie de longue durée, les disponibilités d'office.

La maladie ordinaire représente 50 % des agents absents, 53 % des arrêts et 33 % des jours d'absence pour l'année 2017 :

- La part du temps perdu en raison de la maladie ordinaire est de 4,89 % ce qui représente 10,51 agents absents toute l'année 2017.
- 39,53 % des agents se sont arrêtés au moins une fois en 2017.
- Un agent absent pour maladie ordinaire l'est en moyenne 3,65 fois.
- La durée moyenne d'un arrêt pour maladie ordinaire s'élève à 12,21 jours.
- 36 % des arrêts pour maladie ordinaire durent moins de 4 jours.

Il existe probablement un lien entre la baisse constatée de l'absentéisme et l'évolution du régime indemnitaire mis en place en janvier 2017.

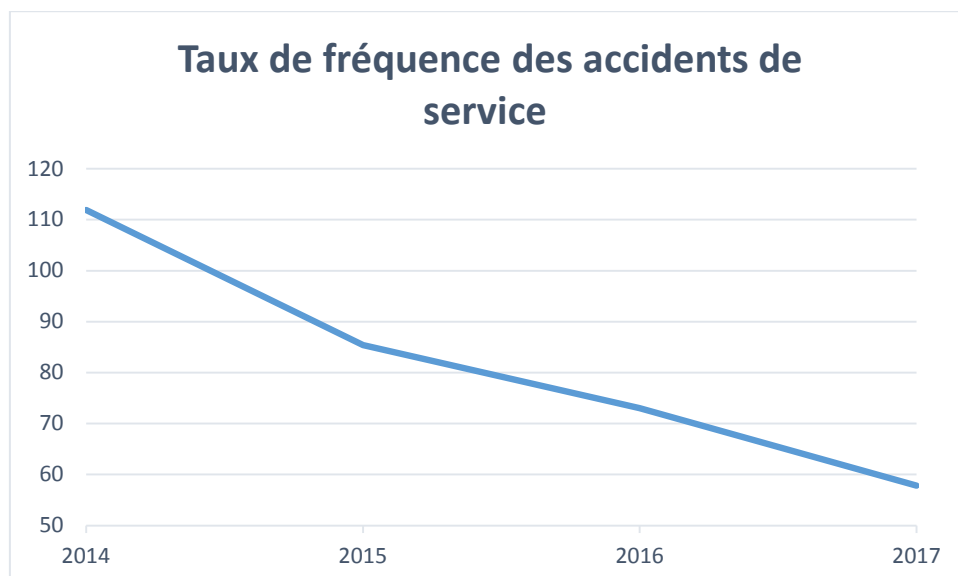
Les accidents du travail représentent 15 % des agents absents, 13 % des arrêts et 16 % des jours d'absence pour l'année 2017.

## 4. Indicateurs liés aux accidents sur les installations

### 4.1. Taux de fréquence des accidents de travail

	2014	2015	2016	2017
Taux de fréquence des accidents de service	111,9	85,4	73	57,8

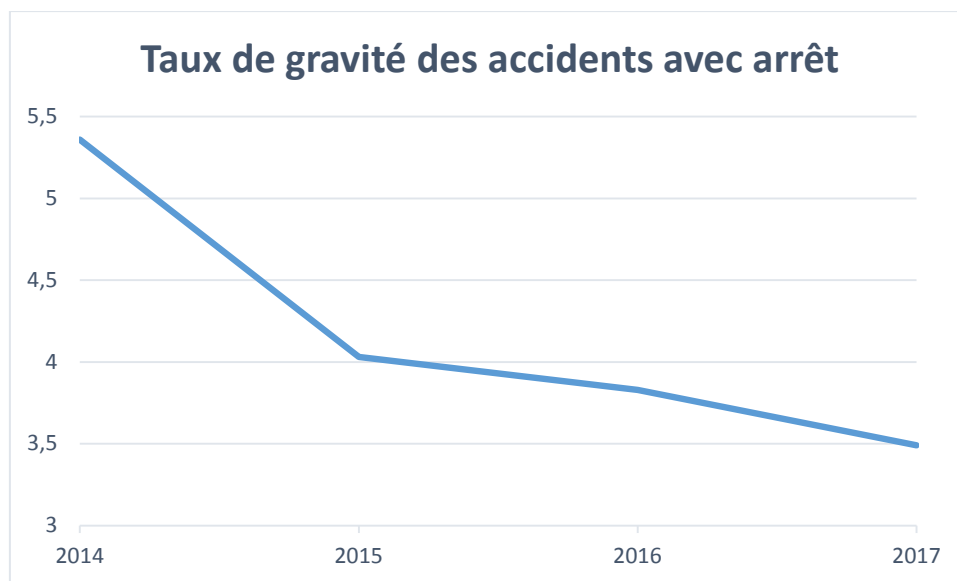
$$\text{Taux de fréquence} = \frac{\text{nombre des accident en premier règlement}}{\text{nombre d'heures travaillées}} \times 1\,000\,000$$



#### 4.2. Taux de gravité des accidents avec arrêt

	2014	2015	2016	2017
Taux de gravité des accidents avec arrêt	5,36	4,03	3,83	3,49

$$\text{Taux de gravité} = \frac{\text{nombre des journées perdues par incapacité temporaire}}{\text{nombre d'heures travaillées}} \times 1\,000$$



## VI. Information, concertation et gouvernance

Dès sa parution, le rapport annuel est téléchargeable sur le site internet du SBA afin d'être accessible à tous (usagers, élus, techniciens...).

Le rapport est également présenté en comité syndical, au cours duquel est invitée la presse. Les chiffres et données clé sont détaillés au cours d'une conférence de presse faisant l'objet d'un dossier de presse résumant le rapport. Ce document est également téléchargeable sur le site du syndicat.

Chaque année, le rapport annuel est présenté à la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL).



## II- INDICATEURS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS



## Partie 2 - Indicateurs économiques et financiers

### I. Modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion des déchets

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, les compétences Traitement et Transfert des déchets ont été transférées au Valtom, œuvrant à l'échelle du Puy-de-Dôme et du nord de la Haute-Loire.

Le Valtom exploite deux quais de transfert implantés sur le territoire du SBA, situés à Riom et Vertaizon. Le syndicat départemental a confié leur gestion et le transport des déchets jusqu'aux exutoires au SBA.

Prestation	Mode de gestion	Début de contrat	Fin du contrat
Collecte des OMr en PAP	Régie	17/12/1975	
Collecte de la CS en PAP	Régie	2004	
Collecte des OMr en PAV	Régie	2015	
Collecte de la CS en PAV	Régie	2015	
Collecte des cartons en PAV	Régie	2015	
Collecte du verre en PAV	Régie	1980	
Transfert des OMr, CS, NR, déchets verts, carton de déchèterie, ferraille, gravats	Régie	1977	
Transfert des OMr et de la CS depuis les quais de Riom et Vertaizon	En régie pour le compte du Valtom	2014	
Collecte en déchèterie	Régie	1980	
Transfert des Déchets Dangereux des Ménages (DDM)	Valtom (marché public avec Chimirec)		
Traitement et valorisation des Déchets Dangereux des Ménages (DDM)	Valtom (marché public avec Chimirec)		
	Convention avec l'éco-organisme EcoDDS	26/07/2013	indéterminé
Collecte des huiles usagées	Chimirec		31/12/2018
Traitement des OMr et des NR	Valtom (Délégation de Service Public Vernéa et Veolia)		
Stockage du verre	Marché Echalièr Paprec	12/10/ 2015	12/10/2019
Tri et valorisation des propres et secs	Valtom (marché public avec Echalièr Paprec)		
Tri et valorisation des déchets verts	Valtom (marché public avec Veolia (partie Nord du territoire) et Ecovert Boilon (partie Sud))		



Tri et valorisation des métaux ferreux et non ferreux	Valtom (marché public avec Suez)		
Traitement des OMr / Centre d'Enfouissement Technique (CET) de Culhat en post-exploitation réglementaire	Régie	1977	2025
Tri et valorisation des gravats	Valtom (marché public avec Ecovert Boilon)		
Traitement des gravats	Régie / Culhat	1995	
Transfert et valorisation des Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE)	Convention avec l'éco-organisme OCAD3E/Ecosystèmes	27/02/13	27/02/2019
Transfert et traitement des piles	Convention avec l'éco-organisme Corepile	26/10/17	31/12/2021
Valorisation des pneumatiques	Convention avec Procar	14/01/2011	indéterminé
Valorisation et traitement du bois	Valtom (marché public avec Veolia (partie Nord du territoire) et Ecovert Boilon (partie Sud))		
Valorisation et traitement du plastique dur	Valtom (marché public avec Suez)		
Valorisation et traitement du polystyrène	Valtom (Veolia)		
Valorisation et traitement du plâtre	Valtom (marché public avec Echalièr Paprec)		
Valorisation des textiles	Conventions avec l'éco-organisme EcoTLC et avec l'association Le Relais 48	01/01/2014	31/12/2019
Transfert et traitement des lampes (déchèteries de Riom et Veyre-Monton + siège)	Convention Eco-organisme OCAD3E/Recylum	01/01/2015	31/12/2020
Valorisation des cartouches d'encre	LVL	07/07/2014	indéterminé
Valorisation de l'huile alimentaire	Valtom (convention avec Chimirec)		
DASRI	Convention avec l'éco-organisme Dastri	01/01/2017	31/12/2018 reconductible
Mobilier	Convention avec l'éco-organisme Ecomobilier	01/01/2015	31/12/2017

## II. Budget, coût du service et financement

### 1. Montant annuel global des dépenses liées aux investissements

#### 1.1. Dépenses d'investissement (équipements hors amortissement et hors remboursement du capital des emprunts)

	Budget Principal	Budget Tri et Valorisation *	Total
Acquisition de matériel et mobilier	16 453 €	18 584 €	35 037 €
Véhicules	479 785 €	171 571 €	651 356 €
SIG + Informatique (matériel et logiciels)	24 307 €		24 307 €
Siège de Riom + annexe	19 401 €		19 401 €
Acquisition bacs et colonnes	64 357 €	90 621 €	154 978 €
CET Culhat	3 975 €		3 975 €
Déchèteries et quais de transfert		84 852 €	84 852 €
Tarification incitative –dont déploiement PAV -	471 540 €	548 564 €	1 020 104 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 079 818 €</b>	<b>914 192 €</b>	<b>1 994 010 €</b>

\* : le budget Tri Valorisation comprend tous les frais relatifs à la collecte sélective et aux déchèteries : Précollecte, collecte, transport et traitement.

Les plus importantes dépenses d'équipement sont :

- les **véhicules** : il s'agit de renouvellements courants de la flotte et d'adaptation au nouveau mode de collecte en PAV :
  - o 1 camion de collecte PAV
  - o 1 BOM
  - o 1 camion de transfert
  - o 1 benne basculante papier « Evolupac »
  - o 2 utilitaires

Dans le même temps, 8 véhicules anciens ont été vendus (3 BOM, 2 camions de transfert, 1 remorque, 2 VL).

- l'acquisition, l'installation des **PAV et les équipements nécessaires à l'identification des usagers** dans le cadre de la mise en œuvre de la tarification incitative.

Cette évolution de la collecte des ordures ménagères et assimilées permet notamment l'optimisation de la collecte en porte à porte.

- l'acquisition de **contenants** (bacs et colonnes).

L'ensemble des dépenses d'équipement, dont la dernière phase de déploiement des PAV, a été réalisé sans recours à l'emprunt.

## 2. Charges du service public

	2016			2017		
	€ HT	€ HT/t	€ HT/hab	€ HT	€ HT/t	€ HT/hab
Structure et communication	4 399 514 €	59 €	27 €	4 487 932 €	62 €	27 €
Prévention	206 100 €	3 €	1 €	211 152 €	3 €	1 €
Précollecte et collecte PAP	6 702 487 €	89 €	40,50 €	6 469 518 €	90 €	39 €
Précollecte et collecte PAV	607 376 €	8 €	4 €	986 654 €	14 €	6 €
Déchèterie	2 060 965 €	27 €	12,50 €	2 058 127 €	29 €	12 €
Précollecte et collecte du verre	268 646 €	4 €	2 €	259 393 €	4 €	2 €
Transport	1 933 084 €	26 €	12 €	1 825 315 €	25 €	11 €
Traitement	9 456 974 €	126 €	57 €	8 976 621 €	124 €	54 €
<b>Total des charges</b>	<b>25 635 146 €</b>	<b>342 €</b>	<b>156 €</b>	<b>25 274 712 €</b>	<b>351 €</b>	<b>152 €</b>

Le principal poste de charges reste le traitement des déchets. Toutefois, la diminution des tonnages d'OMr liée aux efforts de prévention et au changement de comportement des usagers a permis une économie de 5 % par rapport à 2016.

A noter également la réévaluation en fin d'année par le Valtom du montant de la contribution payée par habitant, en reversant aux collectivités des pénalités payées par Vernéa pour l'indisponibilité du site.

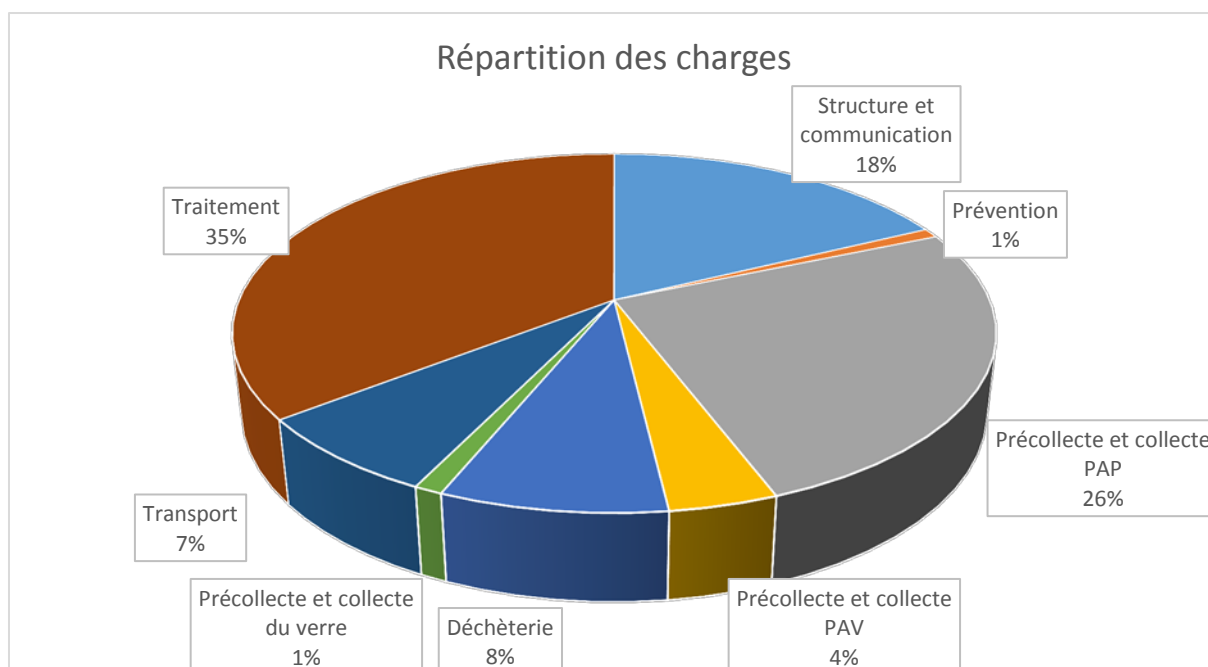
De plus, les efforts de prévention de la collecte sélective, dont les coûts de tri sont mutualisés à l'échelle du Valtom, a globalement fait baisser la note de traitement pour l'ensemble des adhérents du syndicat départemental.

Pour la première année depuis la création du SBA en 1975, le coût de gestion des déchets par habitant a sensiblement diminué alors que la hausse était en moyenne de 6 % par an ces dernières années.

Cette baisse a été possible grâce au changement de comportement des usagers qui présentent moins souvent leurs bacs à la collecte, à la prévention des déchets et à un meilleur tri, en particulier en déchèterie, et à la valorisation des matières triées.

La collecte en porte-à-porte a été optimisée, le coût est en baisse, il intègre également deux tournées supplémentaires de collecte des biodéchets pour les professionnels.

Les charges liées à la collecte en PAV prennent en compte les investissements de 2016.



### 3. Recettes du service public

Le financement du service public regroupe notamment les contributions des usagers, les impôts directement affectés à ce service de prévention et de gestion des déchets, les ventes de matériaux, les soutiens de éco organismes.

#### 3.1. Fiscalité

La collectivité est un établissement à fiscalité propre depuis le 21 septembre 2002. Le SBA est partiellement assujéti à la TVA depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006.

En 2017, les usagers du syndicat sont redevables d'une Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) qui est calculée sur la base du foncier bâti.

Ces recettes sont perçues par le Syndicat du Bois de l'Aumône sous deux formes :

- 4 communautés de communes avaient institué la perception de la TEOM pour leur propre compte (article 1379-0 bis XI-2.a du Code Général des Impôts). Elles reversent les sommes perçues au SBA sous la forme d'une contribution par habitant. Le SBA fixe le montant de cette contribution et la communauté de communes peut décider du taux de TEOM qu'elle applique, en fonction du montant demandé et des bases fiscales. Le montant de la TEOM perçue par la communauté de communes n'est pas nécessairement égal au montant de la contribution versée au SBA.
- 9 communautés de communes avaient adopté un régime dérogatoire de perception (article 1379-0 bis XI-2.b du CGI). Elles perçoivent la TEOM décidée par le SBA et la reversent intégralement.

Ces collectivités ont conservé leur régime dérogatoire malgré la fusion de collectivités au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Les recettes de TEOM et contributions représentent 80 % des recettes perçues par le SBA.

Objet	Origine	Montant en 2016		Montant en 2017		Evolution 2016/2017	
		€	€/hab	€	€/hab	€	€/hab
TEOM et contributions	Fiscalité	21 924 689 €	131,52 €	20 967 348 €	124,52 €	- 4,4 %	- 5,32 %

### 3.2. Redevances Spéciale et Spécifique

Conformément aux articles L2224-13 à 17 et L2333-76 à 80 du Code Général des Collectivités Territoriales, le SBA a instauré la redevance spéciale au 1<sup>er</sup> janvier 1995.

Cette redevance est appliquée aux professionnels et aux collectivités. 2017 est la première année durant laquelle les professionnels s'acquittent d'une redevance spéciale basée sur leur production de déchets.

Une franchise est appliquée aux professionnels et non aux collectivités.

En 2017, 201 collectivités et 1 409 professionnels ont été facturés pour un montant total de 1 146 812 €.

L'accès des professionnels aux déchèteries est également soumis à facturation, appelée redevance spécifique, qui repose sur le nombre de passages, le type et le volume des déchets, estimé de visu par le gardien.

Les professionnels étant responsables des déchets qu'ils produisent, ces prestations leur sont facturées (les véhicules siglés au nom d'une entreprise ne peuvent être vidés sans facturation) comme suit :

	Professionnels SBA	Professionnels hors SBA
Forfait d'accès par passage (sauf si dépôt uniquement de ferraille, carton, plastique ou polystyrène)	18,50 € HT	27,20 € HT
Encombrants non-recyclables	26 € HT/m <sup>3</sup>	
Déchets verts, bois	8 € HT/m <sup>3</sup>	
Gravats	24 € HT/m <sup>3</sup>	
Plâtre *	20€ HT/m <sup>3</sup>	
Plastique dur, polystyrène *	Gratuit	Gratuit

\* uniquement à Riom et Veyre-Monton

Les dépôts des huiles de vidange et leurs bidons, des DEEE, des déchets dangereux et des pneumatiques sont interdits aux professionnels.

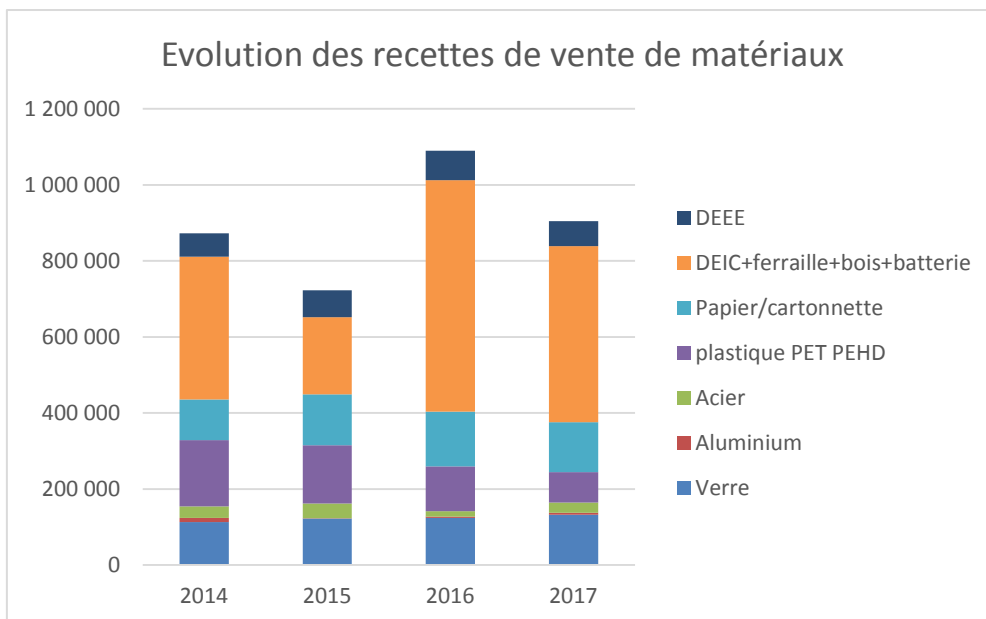
Objet	Origine	Montant en 2016	Montant en 2017	Evolution 2016/2017
Redevance spéciale	Professionnels	1 379 986 €	1 146 812 €	- 16,9 %
Redevance spécifique		134 580 €	140 539 €	+ 4,4 %

Pour l'année 2017, les recettes réelles de fonctionnement sont en forte baisse du fait notamment de la baisse du taux de TEOM et des participations.

### 3.3. Autres recettes

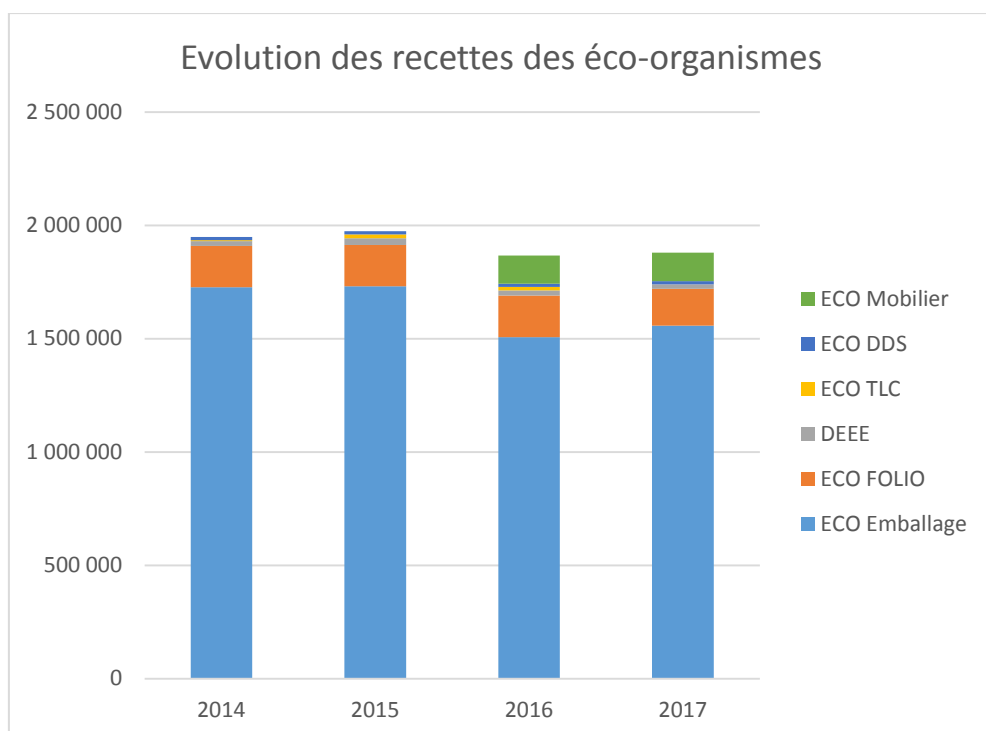
		2016	2017	Evolution 2016/2017
<b>Versement des éco-organismes</b>	Eco-Emballages	1 507 443 €	1 557 278 €	3,3%
	Ecofolio	183 233 €	162 943 €	-11,1%
	Eco-systèmes	22 080 €	20 240 €	-8,3%
	EcoTLC	16 376 €	0 €	-100%
	EcoDDS	13 893 €	13 189 €	-5,1%
	Ecomobilier	124 382 €	125 738 €	1,1%
	<b>Total</b>	<b>1 867 407 €</b>	<b>1 879 388 €</b>	<b>0,6%</b>
<b>Vente de matériaux</b>	Verre	123 857 €	132 657 €	7,1%
	Aluminium	3 630 €	4 411 €	21,5%
	Acier	13 721 €	27 165 €	98,0%
	Flacons plastique (PET et PEHD)	118 075 €	80 459 €	-31,9%
	Emballages carton	144 578 €	130 820 €	-9,5%
	JRM GM Carton de déchèterie	608 435 €	341 962 €	-22,8%
	Ferraille		108 778 €	
	Bois		3 915 €	
	Plastique dur		6 013 €	
	Polystyrène		1 515 €	
	Batteries		7 277 €	
	DEEE	77 284 €	65 703 €	-15,0%
<b>Total</b>	<b>1 089 580 €</b>	<b>910 675 €</b>	<b>-16,4%</b>	
<b>Accès communes extérieures</b>	Participation du SICTOM des Couzes et de Thiers Communauté	155 666 €	156 695 €	0,7%

Les recettes issues des soutiens et des ventes de matériaux sont relativement stables. Le Valtom perçoit des recettes de vente de matériaux qu'il reverse intégralement aux collectivités depuis 2016.

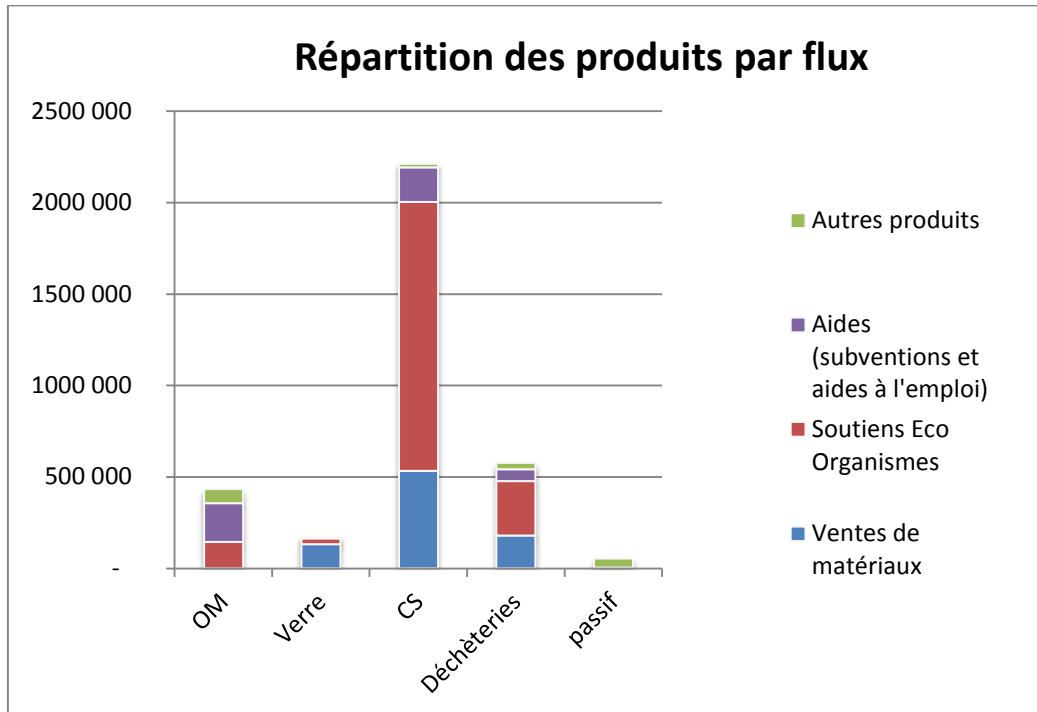


En 2014, date de sa prise de compétence Traitement, et 2015, le Valtom n'a reversé qu'une partie des recettes liées à la vente des matériaux : 20 % en 2014 et 40 % en 2015. Depuis 2016, l'intégralité des recettes est versée aux syndicats de collecte, dont le SBA.

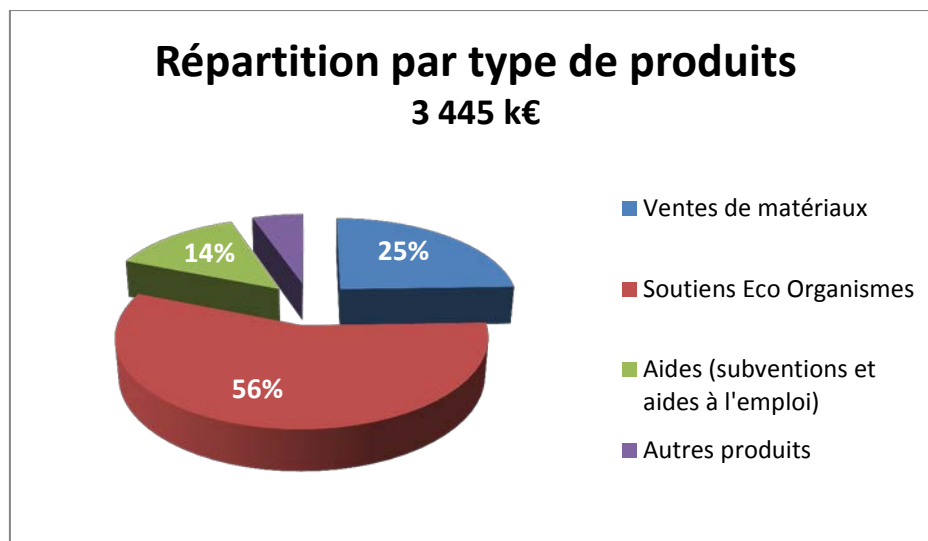
C'est la principale explication de la hausse des recettes constatée entre 2015 et 2016. La baisse intervenue en 2017 est la conséquence de faibles prix de reprise et de quantités de collecte sélective en diminution.



On constate également une part grandissante des soutiens d'Eco mobilier, liée à la croissance du nombre de déchèteries équipées d'une benne spécifique et du tonnage de meubles collecté.



Les soutiens des éco-organismes représentent la plus grosse part des produits perçus (hors contribution des usagers). Ils sont principalement affectés à la collecte sélective.



Les recettes de vente de matériaux et de soutiens des Eco organismes suivent la diminution des tonnages de collecte sélective.



Cependant il faut noter que la collecte sélective représente un coût résiduel de 3,7 M € (soit 22 € par habitant). C'est ce qui justifie la politique de prévention et la tarification appliquée aussi à la collecte sélective.

Les autres produits proviennent notamment :

- du dispositif dit du ticket de sortie que versent les anciennes collectivités adhérentes pour participer aux charges de l'entretien de Culhat
- des remboursements de sinistres.

#### 4. Coût aidé

Le coût aidé du service public est le coût qui reste à la charge de la collectivité : il représente l'ensemble des charges qui affectent le service (structure, communication, prévention, collecte, traitement...), déduction faite des produits (ventes de matériaux, soutiens des sociétés agréées, aides diverses...).

Le coût aidé TTC atteint un peu plus de 135 € par habitant en 2017, amorçant ainsi une baisse notable, avec un montant légèrement inférieur à celui de 2014, après deux années de hausse.

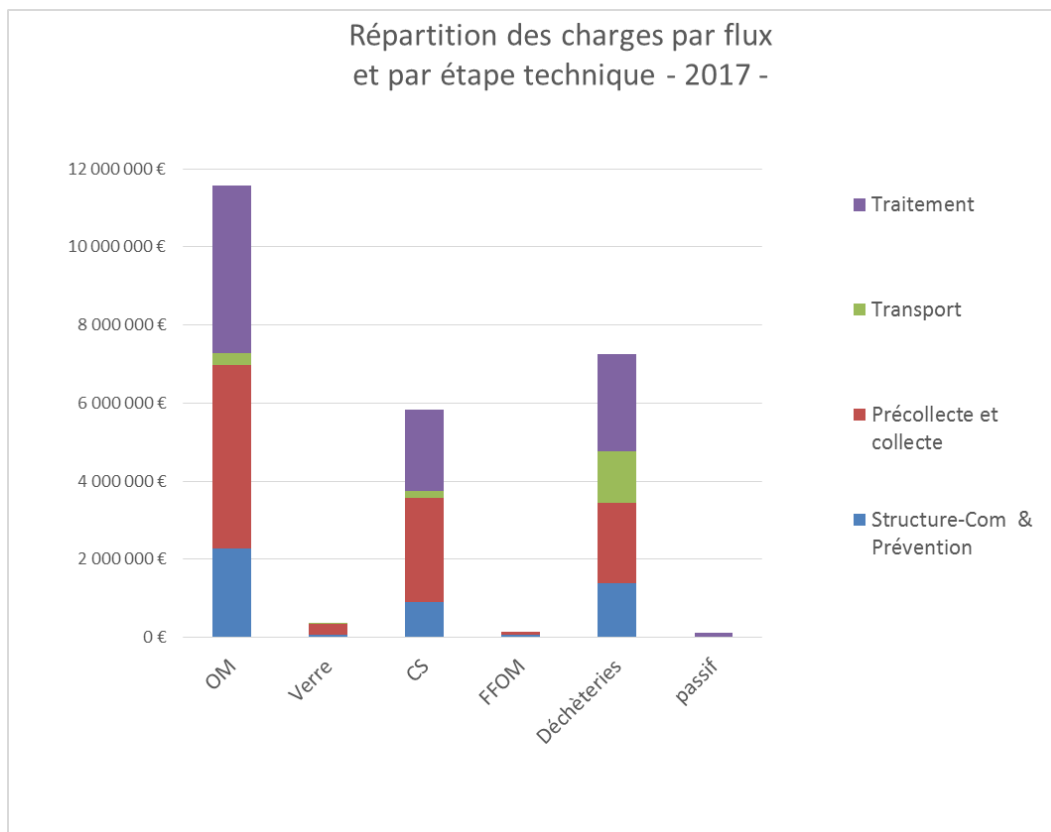
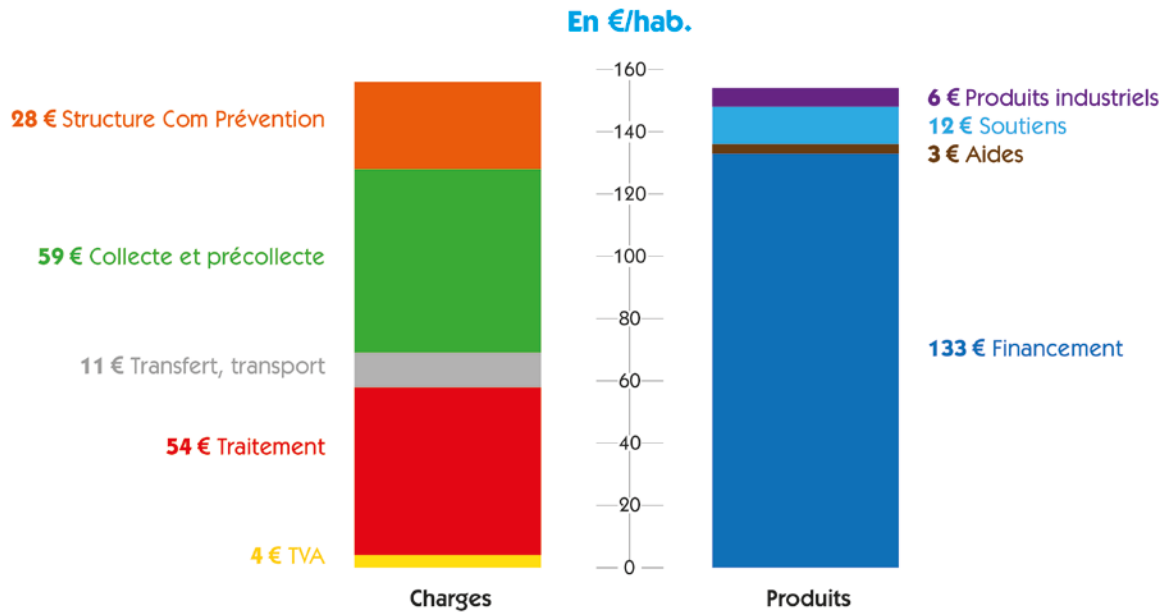
	2014	2015	2016	2017
<b>Coût aidé TTC</b>	135,69 €	138,70 €	138,79 €	135,23 €

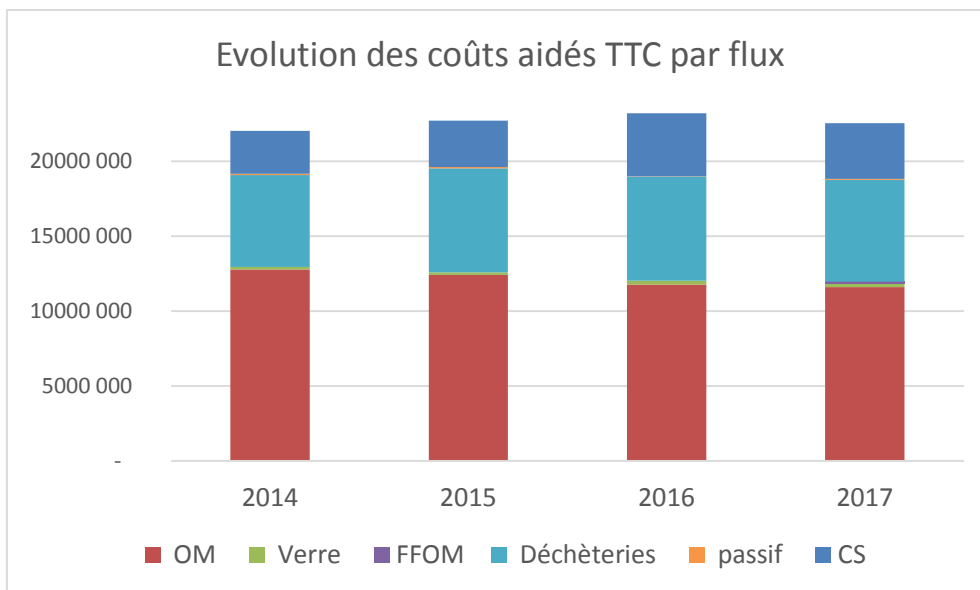
La décomposition des charges et des produits est détaillée ci-dessous.

	2016			2017		
	€ HT	€ HT/t	€ HT/hab	€ HT	€ HT/t	€ HT/hab
<b>Total des charges</b>	<b>25 635 146 €</b>	<b>342 €</b>	<b>156 €</b>	<b>25 274 712 €</b>	<b>351 €</b>	<b>152 €</b>
Recettes	3 464 396 €	46 €	21 €	3 445 304 €	48 €	20 €
<b>Coût aidé HT</b>	<b>22 170 750 €</b>	<b>296 €</b>	<b>135 €</b>	<b>21 829 408 €</b>	<b>303 €</b>	<b>132 €</b>
<b>Coût aidé TTC</b>	<b>22 950 012 €</b>	<b>306 €</b>	<b>139 €</b>	<b>22 543 596 €</b>	<b>313 €</b>	<b>135 €</b>
<i>dont fonctionnement courant</i>	<i>20 283 662 €</i>	<i>271 €</i>	<i>123 €</i>	<i>19 796 894 €</i>	<i>275 €</i>	<i>119 €</i>
<i>dont investissements</i>	<i>2 666 350 €</i>	<i>36 €</i>	<i>16 €</i>	<i>2 746 702 €</i>	<i>38 €</i>	<i>16 €</i>

Les OMr représentent 51 % du coût aidé TTC total. Les déchèteries pèsent 30 % de ce coût pour 45 % des tonnages. Ces ratios montrent que plus les OMr sont détournées vers les déchèteries pour y être triées, plus les coûts baissent.

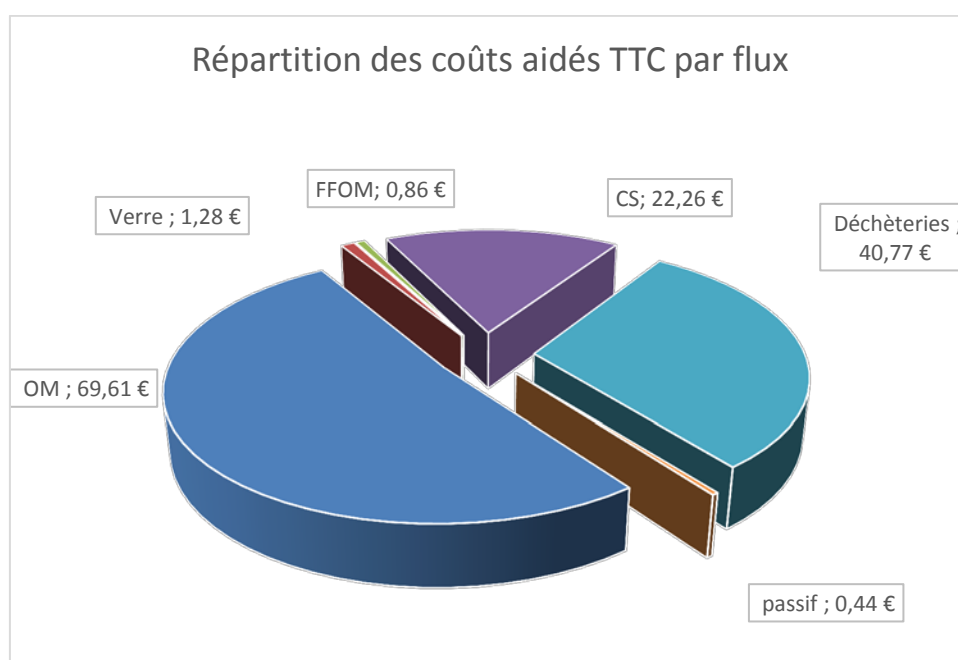
## Répartition moyenne des charges, des produits et du financement





Les coûts aidés TTC par flux baissent légèrement après la forte augmentation constatée entre 2013 et 2014 et une stabilisation relative en 2015 et 2016.

La baisse constatée des frais de gestion des ordures ménagères encourage à maintenir et même renforcer la dynamique actuelle de prévention et de tri.



## 5. Contribution moyenne par habitant

La contribution correspond aux sommes perçues directement (TEOM) ou indirectement (contributions des collectivités) hors redevances spéciale et spécifique.

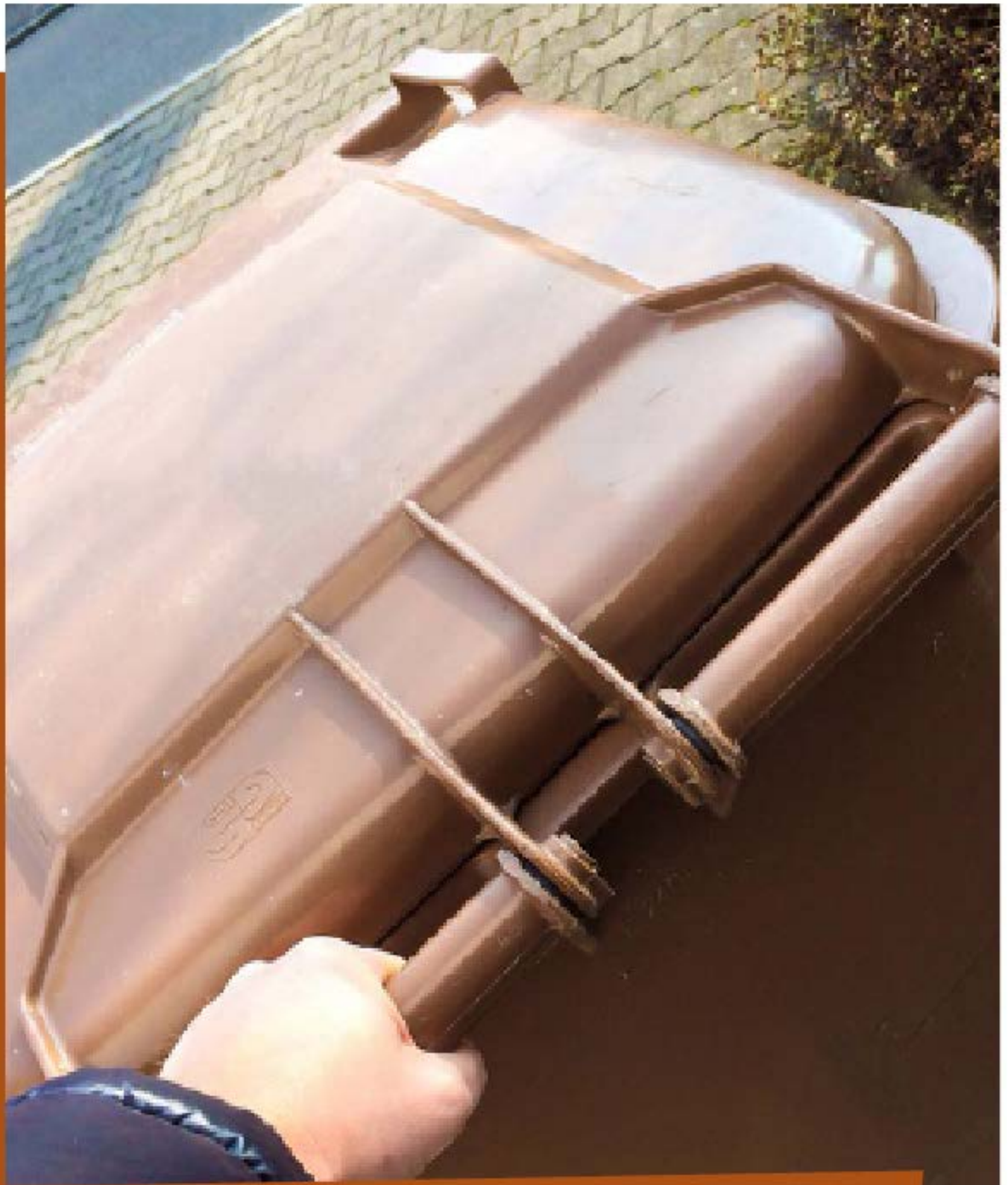
Il faut noter que la TEOM est basée sur le foncier bâti et que environ 13% du montant de TEOM représente le bâti professionnel.

Après deux années de hausses importantes, elle revient à un niveau similaire à celui de 2015.

	2014	2015	2016	2017
Contribution moyenne par habitant	119,13 €	125,82 €	132,59 €	125,78 €

Il faut noter que la contribution moyenne par habitant est celle perçue par le SBA. Il faut ajouter, pour l'usager, 8% de frais de gestion qui reviennent au Trésor Public.





### III - PERSPECTIVES

## Partie 3 - Perspectives 2018

### ▪ **Départ de la Montagne Thiernoise**

L'ancienne communauté de communes de la Montagne Thiernoise a quitté le SBA pour intégrer, le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la nouvelle structure baptisée Thiers Dore et Montagne (TDM).

Le SBA ne collectera donc plus les déchets de ces 7 205 habitants.

Toutefois, TDM ne possédant pas de matériel spécifique de collecte des PAV, la nouvelle intercommunalité a demandé au SBA de continuer à collecter, en prestation de service, les PAV installés sur les communes de la Montagne Thiernoise.

### ▪ **Schémas directeurs de la Collecte et des Déchèteries**

Fortement chamboulée par la réduction des déchets et la tarification incitative, la collecte des déchets, en porte-à-porte comme en PAV, doit être repensée à l'aune des objectifs de diminution et de valorisation et des contraintes budgétaires.

Il en va de même pour les déchèteries. Nombreuses, parfois proches, pour la plupart inadaptées au rôle qu'elles sont appelées à jouer en matière de réduction et de valorisation, coûteuses à maintenir aux normes réglementaires, le parc doit lui-aussi évoluer.

Ce schéma doit préciser le maillage, les aménagements et adaptations de nos déchèterie afin qu'elles répondent aux besoins de ces 20 prochaines années.

### ▪ **Optimisation de la collecte du verre**

La collecte du verre progresse d'année en année et atteint de bons scores, mais on en retrouve encore dans les OMr.

Pour le capter, le maillage du territoire en colonnes va être complété.

L'objectif d'économie d'argent public global du SBA s'applique là-aussi et consistera à optimiser les tournées de collecte.

### ▪ **Développement de la collecte des biodéchets**

L'augmentation des tonnages détournés des OMr reste une des priorités du SBA.

2018 marquera également l'étude du déploiement de cette collecte à certains zones résidentielles.

### ▪ **Nouvelle déchèterie de Lezoux**

Les études relatives à la future déchèterie de Lezoux seront poursuivies en 2018.

Il s'agit en particulier du recrutement d'un bureau d'architecte et du dépôt du permis de construire et du dossier ICPE auprès de la Préfecture.

### ▪ **Bilan carbone du syndicat**

Le SBA est soumis au bilan réglementaire des émissions de gaz à effet de serre. Réalisé sur l'année 2014, il devrait être réactualisé en 2018, sur la base des données 2017.

### ▪ **Etude du recours au GNV (gaz naturel pour véhicules) pour la flotte de poids lourds**

Dans le but de réduire ses émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques, le SBA est partie prenante de la démarche locale d'étude du recours au gaz naturel pour ses porteurs.

Avec le développement de l'injection du biométhane dans le réseau par les unités de méthanisation existantes ou en projet, ce gaz naturel pourrait être issu de biométhane, carburant renouvelable.

▪ **Etudes Valtom : Extension des consignes de tri à tous les emballages plastique et Schéma territorial de gestion des déchets organiques par le Valtom**

Conformément à la loi de transition énergétique, le Valtom, compétent en matière de traitement des déchets, et donc de tri des emballages, a lancé une étude afin de mettre en œuvre l'extension des consignes de tri à tous les emballages plastique, et donc harmoniser les consignes à l'échelle de tous les adhérents du Valtom. Pour le SBA, comme pour Clermont Auvergne Métropole, déjà passés à l'extension partielle avec les pots et barquettes, cela se traduirait par la possibilité de mettre également les films plastique dans le bac jaune.

▪ **Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD)**

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) modifie le Code de l'environnement transférant aux Régions la compétence relative à la planification des déchets.

Le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) en cours de construction comprend :

- Un état des lieux de la prévention et de la gestion des déchets selon leur origine, leur nature, leur composition et les modalités de transport ;
- Une prospective à termes de 6 et 12 ans de l'évolution tendancielle des quantités de déchets à traiter ;
- Des objectifs en matière de prévention, de recyclage et de valorisation des déchets, déclinant les objectifs nationaux de manière adaptée aux particularités territoriales, ainsi que les priorités à retenir pour atteindre ces objectifs ;
- Une planification de la prévention et de la gestion des déchets à termes de 6 et 12 ans, comportant notamment la mention des installations qu'il apparaît nécessaire de créer ou d'adapter afin d'atteindre les objectifs précédents et dans la limite des capacités annuelles d'élimination de déchets non dangereux non inertes fixée par le plan ;
- Un Plan Régional d'Action en faveur de l'Économie Circulaire (PRAEC).

Il sera soumis à évaluation environnementale et à enquête publique.

Les principaux objectifs :

- Diminuer de 10% le gisement de DMA (Objectif à l'horizon 2020 par rapport à 2010)
- Diriger vers la valorisation matière 65% des Déchets Non Dangereux – Non Inertes en 2025
- Diminuer de 50% les capacités de stockage en ISDND : -30% d'ici 2020 et -50% d'ici 2025 (2Mt en 2010 donc capacité maximale = 1Mt en 2025)
- Réviser l'implantation des centres de tri (emballages ménagers)
- Étendre la tarification incitative (36 % des habitants couverts en 2025)

<i>Communauté de communes</i>	<b>Nom de la commune</b>	<b>Population municipale</b>	<b>Population comptée à part</b>	<b>Population totale</b>
<b>Mond'Arverne communauté</b>	Corent	709	7	716
	La Roche-Blanche	3 260	63	3 323
	La Roche-Noire	608	7	615
	Les Martres-de-Veyre	3 949	75	4 024
	Mirefleurs	2 419	47	2 466
	Orcet	2 604	59	2 663
	Saint-Georges-sur-Allier	1 238	24	1 262
	Saint-Maurice	826	16	842
	Veyre-Monton	3 436	60	3 496
	<b>Total</b>	<b>19 049</b>	<b>358</b>	<b>19 407</b>
<b>Billom Communauté</b>	Beauregard-l'Évêque	1 444	26	1 470
	Billom	4 745	101	4 846
	Bongheat	438	4	442
	Bouzel	712	8	720
	Chas	376	8	384
	Chauriat	1 654	28	1 682
	Dallet	1 476	23	1 499
	Égliseneuve-près-Billom	808	72	880
	Espirat	373	11	384
	Estandeuil	450	8	458
	Fayet-le-Château	349	11	360
	Glaine-Montaigut	557	14	571
	Isserteaux	415	10	425
	Mauzun	111	4	115
	Mezel	1 916	54	1 970
	Montmorin	728	20	748
	Neuville	376	7	383
	Pérignat-sur-Allier	1 512	32	1 544
	Reignat	376	1	377
	Saint-Bonnet-lès-Allier	435	7	442
	Saint-Dier-d'Auvergne	514	29	543
	Saint-Jean-des-Ollières	473	12	485
	Saint-Julien-de-Coppel	1 254	24	1 278
	Trézioux	470	4	474
Vassel	282	3	285	
Vertaizon	3 280	55	3 335	
<b>Total</b>	<b>25 524</b>	<b>576</b>	<b>26 100</b>	
<b>Plaine Limagne</b>	Aigueperse	2 709	31	2 740
	Artonne	882	10	892
	Aubiat	900	12	912
	Bas-et-Lezat	314	6	320
	Beaumont-lès-Randan	283	4	287
	Bussières-et-Pruns	436	6	442
	Chaptuzat	494	8	502
	Effiat	1 107	21	1 128



	Limons	724	13	737
	Luzillat	1 089	15	1 104
	Maringues	3 088	62	3 150
	Mons	522	11	533
	Montpensier	444	9	453
	Randan	1 572	66	1 638
	Saint-Agoulin	333	2	335
	Saint-André-le-Coq	522	12	534
	Saint-Clément-de-Régnat	549	23	572
	Saint-Denis-Combarnazat	221	9	230
	Saint-Genès-du-Retz	496	10	506
	Saint-Priest-Bramefant	874	44	918
	Saint-Sylvestre-Pragoulin	1 081	19	1 100
	Sardon	311	2	313
	Thuret	914	54	968
	Vensat	495	12	507
	Villeneuve-les-Cerfs	534	32	566
	<b>Total</b>	<b>20 894</b>	<b>493</b>	<b>21 387</b>
<i>Riom Limagne et Volcans</i>	Chambaron sur Morge	1 676	20	1 696
	Chanat-la-Mouteyre	947	21	968
	Chappes	1 665	23	1 688
	Charbonnières-les-Varennes	1 685	18	1 703
	Châtel-Guyon	6 194	163	6 357
	Chavaroux	473	8	481
	Clerlande	540	6	546
	Ennezat	2 518	48	2 566
	Entraigues	644	7	651
	Enval	1 439	40	1 479
	Le Cheix	634	13	647
	Les Martres-d'Artière	2 213	50	2 263
	Lussat	920	19	939
	Malauzat	1 128	19	1 147
	Malintrat	1 096	14	1 110
	Marsat	1 283	35	1 318
	Martres-sur-Morge	656	6	662
	Ménérol	1 627	26	1 653
	Mozac	3 876	98	3 974
	Pessat-Villeneuve	618	5	623
	Riom	18 987	874	19 861
	Saint-Beauzire	2 102	33	2 135
	Saint-Bonnet-près-Riom	2 124	72	2 196
	Saint-Ignat	857	14	871
	Saint-Laure	642	8	650
Sayat	2 252	29	2 281	

	Surat	564	14	578
	Varennes-sur-Morge	405	6	411
	Volvic	4 418	137	4 555
	<b>Total</b>	<b>64 183</b>	<b>1 826</b>	<b>66 009</b>
<i>Combrailles Sioule et Morge</i>	Beauregard-Vendon	1 172	17	1 189
	Champs	394	12	406
	Charbonnières-les-Vieilles	1 076	18	1 094
	Châteauneuf-les-Bains	299	5	304
	Combronde	2 170	42	2 212
	Davayat	596	5	601
	Gimeaux	401	5	406
	Jozerand	547	11	558
	Loubeyrat	1 252	20	1 272
	Manzat	1 366	58	1 424
	Montcel	475	12	487
	Prompsat	421	9	430
	Queuille	267	7	274
	Saint-Angel	410	8	418
	Saint-Hilaire-la-Croix	334	4	338
	Saint-Myon	467	3	470
	Teilhède	429	9	438
	Vitrac	342	13	355
	Yssac-la-Tourette	376	15	391
<b>Total</b>	<b>12 794</b>	<b>273</b>	<b>13 067</b>	
<i>Entre Dore et Allier</i>	Bort-l'Étang	642	4	646
	Bulhon	535	9	544
	Crevant-Laveine	971	21	992
	Culhat	1 167	19	1 186
	Joze	1 104	23	1 127
	Lempty	381	10	391
	Lezoux	6 000	100	6 100
	Moissat	1 233	27	1 260
	Orléat	2 129	54	2 183
	Peschadoires	2 120	66	2 186
	Ravel	696	16	712
	Saint-Jean-d'Heurs	655	6	661
	Seychalles	748	32	780
	Vinzelles	357	5	362
<b>Total</b>	<b>18 738</b>	<b>392</b>	<b>19 130</b>	
<i>Thiers Dore et Montagne</i>	Arconsat	612	18	630
	Celles-sur-Durolle	1 749	26	1 775
	Chabreloche	1 228	29	1 257
	La Monnerie-le-Montel	1 772	32	1 804
	Palladuc	549	14	563

	Sainte-Agathe	199	4	203
	Saint-Victor-Montvianeix	245	5	250
	Viscomtat	545	9	554
	Vollore-Montagne	306	7	313
	<b>Total</b>	<b>7 205</b>	<b>144</b>	<b>7 349</b>
<b>TOTAL</b>		<b>168 387</b>	<b>4 062</b>	<b>172 449</b>

## Lexique

### **CS : Collecte Sélective**

Déchets recyclables secs issus des ordures ménagères, hors verre.

Cette catégorie est composée des papiers (journaux, revues, magazines, papiers bureautiques, enveloppes, catalogues, annuaires...) et des emballages en carton, métaux (aluminium et acier), plastique (PET clair et foncé, PEHD, pots et barquettes) et les briques alimentaires.

Ils sont collectés auprès de tous les usagers du SBA (particuliers et assimilés), en bacs et colonnes jaunes. Depuis peu, un tri plus fin a été mis en place grâce aux PAV carton en centre-bourg et aux colonnes à papier en déchèterie.

Ils sont ensuite triés au centre Echalièr, implanté dans la zone du Brézet à Clermont-Ferrand. Chaque matière y est séparée puis envoyée vers des usines de recyclage.

### **DA : Déchets Assimilés**

« Les déchets dits assimilés regroupent les déchets des activités économiques pouvant être collectés avec ceux des ménages, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites, sans sujétions techniques particulières ».

Il s'agit des déchets des entreprises (artisans, commerçants...) et des déchets du secteur tertiaire (administrations, hôpitaux...) collectés dans les mêmes conditions que les ordures ménagères. »

### **DASRI : Déchets des Activités de Soins à Risque Infectieux**

« Déchets issus des activités de diagnostic, de suivi et de traitement préventif, curatif ou palliatif dans les domaines de la médecine humaine et vétérinaire. Sont notamment concernés les déchets piquants, coupants, tranchants qui ne doivent en aucun cas être éliminés dans les poubelles classiques. L'élimination doit se faire conformément à la réglementation en vigueur ».

Le SBA et les pharmacies collectent les déchets dits piquants, coupants et tranchants tels que les aiguilles, les seringues, les cathéters... conditionnés dans les boîtes à aiguilles jaunes à couvercle vert, mises à disposition gratuitement des patients en auto traitement ou utilisateurs d'autotests de diagnostic de maladies infectieuses transmissibles, bénéficiaires de ce dispositif.

### **DDS : Déchets Diffus Spécifiques**

« Déchets issus de produits chimiques produits en petite quantité pour lesquels la limitation de l'impact sur l'environnement, la santé humaine ou les traitements des déchets autres nécessite un traitement spécifique. Ils étaient auparavant dénommés DMS (Déchets Ménagers Spéciaux) ou DTQD (Déchets Toxiques en Quantités Dispersées). »

Ils sont collectés en déchèterie.

### **DEEE : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques**

Déchets d'équipements électriques et électroniques, parmi lesquels on distingue les

- gros électroménagers hors froid (GEHF) : chauffe-eau, gazinière...
- gros électroménagers froid (GEF) : frigo, congélateurs...
- petits appareils en mélange (PAM) : grille-pain, sèche-cheveux...

Les DEEE sont des déchets très variés et de composition complexe. Ils sont essentiellement composés de métaux ferreux et non ferreux, verres (hors tube cathodique), bois, béton, plastiques, composants spécifiques (piles et accumulateurs, tubes cathodiques, cartes électroniques, écrans à cristaux liquides, relais ou accumulateurs au mercure, câbles, cartouches et toners d'imprimante). Certains DEEE sont des déchets dangereux. Ils sont collectés en déchèterie.

#### **DMA : Déchets Ménagers et Assimilés**

« Il s'agit des déchets issus des ménages et des déchets assimilés. Les déchets produits par les services municipaux, déchets de l'assainissement collectif, déchets de nettoyage des rues, de marché ne relèvent pas de ce périmètre. »

#### **FFOM**

Fraction fermentescible des ordures ménagères : il s'agit des biodéchets, composés des restes de repas (épluchures, ...).

#### **NR : Non recyclables**

Flux en déchèterie, équivalent aux « encombrants », pour les déchets ne disposant pas encore de filière de recyclage.

Ils sont incinérés à Vernéa, avec production d'électricité.

#### **OMA : Ordures Ménagères Assimilées**

« Les ordures ménagères et assimilées sont les déchets ménagers et assimilés qui sont produits « en routine » par les acteurs économiques dont les déchets sont pris en charge par le service public de collecte des déchets (ordures ménagères résiduelles et déchets collectés sélectivement, soit en porte-à-porte, soit en apport volontaire : verre, emballages et journaux-magazines). En sont exclus les déchets verts, les déchets d'encombrants, les déchets dangereux, les déblais et gravats, c'est-à-dire les déchets qui sont produits occasionnellement par les ménages et ce, quel que soit leur type de collecte. »

#### **OMr : Ordures Ménagères résiduelles**

Part des ordures ménagères collectées en mélange, restant après collectes sélectives, car ne disposant pas de filière de recyclage.

Elles sont collectées auprès de tous les usagers du SBA, en bacs verts (particuliers) et bleus (assimilés).

Acheminées à Vernéa, elles y subissent une séparation selon leur taille.

La fraction fine est stabilisée puis enfouie à Puy-Long, la fraction grossière est incinérée, la chaleur dégagée par la combustion étant pour l'heure valorisée en électricité

#### **PAP : Porte-à-Porte**

Mode de collecte des OMr, de la CS et des biodéchets (des assimilés dans ce dernier cas) dans lequel chaque usager possède des bacs à son domicile. La benne à ordures ménagères passe donc devant chaque logement équipé afin de procéder à la collecte.

#### **PAV**

Point d'apport volontaire. Constitué d'abri-bacs et de colonnes aériennes, semi-enterrées et enterrées, pour la collecte des OMr, de la CS, du carton, du papier et du verre.

**RS : Redevance Spéciale**

« Elle est destinée à couvrir les charges supportées par la collectivité pour la gestion des déchets non-ménagers qu'elle prend en charge, dits « assimilés », c'est-à-dire ceux produits par les entreprises ou les administrations. »

Lorsque la collectivité finance son service de gestion des déchets au moyen de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et assimilées (TEOM), elle doit mettre en place une Redevance Spéciale.

**Redevance Spécifique**

Payée par les professionnels pour l'accès en déchèterie.

**TEOM : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères**

« Impôt local, assis sur le foncier bâti, destiné à pourvoir aux dépenses du service de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés. Elle est perçue avec la taxe foncière, et son montant varie en fonction de la valeur du logement ou du local. Ainsi, elle n'est pas du tout liée à la quantité de déchets produite par le ménage ou le professionnel. »

**TEOMi : TEOM incitative**

TEOM incluant une part variable en fonction de l'utilisation réelle du service. Il s'agit d'instituer une part incitative de la TEOM, assise sur la quantité et éventuellement la nature des déchets produits, exprimée en volume, en poids ou en nombre d'enlèvements. La part incitative s'ajoute à la part fixe basée sur la valeur locative.





**Syndicat du Bois de l'Aumône**

Zone de Layat II

13 rue Joaquin Perez Carretero

63200 RIOM Cedex

Tél : 04.73.647.444